



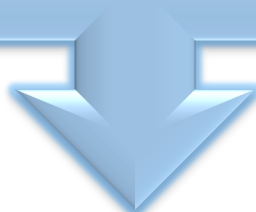
SOUS REGION DE L'AFRIQUE CENTRALE
Institut du Travail d'Afrique Centrale



DIRECTION EXECUTIVE
SERVICE ADMINISTRATIF/B.P 2901 KINSHASA-GOMBE
TEL :(+243) 897158610-821776118/ E-mail : itac.orgsr@gmail.com
Site Web : www.itac-ilca.org

ilera

RAPPORT MORAL DES ACTIVITEES DE L'ITAC POUR
L'EXERCICE 2019 ADOPTE PAR LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION LORS DE SA 21^{émié} SESSION ORDINAIRE
TENUE A LOBITO, ANGOLA DU 28 AU 29 /12/2019



LOBITO, ANGOLA

21^éSESSION ORDINAIRE

2019

PREAMBULE

«ITAC est une vision, un instrument de solidarité ouvrière agissante, une volonté politique des travailleurs, fonctionnaires et paysans de 11 pays de l'Afrique Centrale de travailler ensemble et un patrimoine commun des Africains du Centre pour construire un monde du travail meilleur, solidaire, juste, équitable et tourné vers l'avenir où nous devons compter toujours sur nous-mêmes pour sortir le monde du travail de notre Sous-Région de la chaîne de misère et de la pauvreté qui touchent neuf travailleurs sur dix en Afrique Centrale, nous y arriverons». Fin de citation, Jean Pascal MOTYNGEA BOTHOLA, le 28 avril 2005.

L'Institut du Travail d'Afrique Centrale (ITAC) est une Organisation Internationale Non Gouvernementale (OING), avec statut consultatif général auprès de l'Organisation Internationale à la Francophonie mais également auprès des Organisations Régionales comme SADC, CEEAC et CEPGL.

L'Institut du Travail d'Afrique Centrale «ITAC» en sigle est créée à Malabo, Guinée Equatoriale le 28 avril 2005 par le Conseil Régional des Syndicats de l'Afrique Centrale « CSAC » qui regroupe 3.122 syndicats des travailleurs, des fonctionnaires et des paysans de 11 pays de l'Afrique Centrale et cela en vertu des dispositions des articles 5, 6 et 7 de la Convention 87 de l'OIT. L'ITAC est une OING à caractère scientifique, pédagogique et du travail dont la mission principale est définie par ses statuts. Il a entre autre comme mission :

- Promouvoir le dialogue social dans 11 pays de l'Afrique Centrale ;
- Assurer l'éducation syndicale et la formation continue des Agents et Cadres des Entreprises, Etablissements des toutes natures et Secteur public dans tous les domaines portant sur le renforcement des capacités de développement de 11 pays de l'Afrique Centrale ;
- Promouvoir l'égalité des sexes et du Genre dans le milieu du travail de 11 pays de l'Afrique Centrale ;
- Défendre et promouvoir la politique de Santé et Sécurité au Travail dans tous les secteurs industriels y compris dans les Administrations Publiques de 11 pays de l'Afrique Centrale ;
- Promouvoir et défendre les droits syndicaux et la liberté syndicale dans 11 pays de l'Afrique Centrale ;
- Travailler activement pour éliminer la pauvreté dans le milieu du travail et dans le monde rural de 11 pays de l'Afrique Centrale ;
- Travailler activement pour soutenir la politique de développement rural durable pour une émergence rapide de monde rural de 11 pays de l'Afrique Centrale d'ici l'an 2030 ;

- Assurer la protection des travailleurs migrants dans l'espace communautaire de l'Afrique Centrale ;
- Organiser et promouvoir des recherches en relations professionnelles et du travail mais également de conduire des études sociales sur toutes les questions qui touchent la population dans la Sous-Région de l'Afrique Centrale.

Depuis le 28 avril 2005, l'an un de la naissance de l'Institut du Travail d'Afrique Centrale, nous avons déjà présenté 14 rapports moraux de nos activités pour l'exercice 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018. Le rapport exercice 2019 complète la tradition de la transparence dans la gestion et la Gouvernance démocratique de l'ITAC {Transparence à toute épreuve de l'ITAC que nous avons mis en place depuis 2005}.

Pendant l'exercice 2019, nous avons connu une extension rapide de nos activités qui ont connu une progression sensible de 19% par rapport à 2018 à cause, d'une politique intensive de communication publique qui nous a permis d'élargir notre rayon d'action en intégrant dans notre gestion quotidienne les besoins réels des Entreprises et de secteur public mais également des travailleurs, des fonctionnaires et des paysans.

Aujourd'hui, nous avons des Entreprises et secteur public partenaires dans huit pays de l'Afrique Centrale Francophone et nos efforts vont se poursuivre auprès de l'Afrique Centrale lusophone.

Le contrat de partenariat stratégique que nous avons signé au mois de juillet 2018, avec CODEV International, leader Africain de formation continue nous permet aujourd'hui de former les Agents et Cadres dans tous les secteurs économiques de l'Afrique Centrale.

Cette nouvelle situation de stabilité Administrative et financière de notre Organisation, nous a obligé de suspendre toutes les Organisations membres qui ne sont pas en ordre des cotisations depuis 2015 et qui manifestaient la mauvaise foi pour payer leurs cotisations dues à notre Organisation.

Nous attendons qu'elles paient leurs cotisations pour reprendre les places qui sont les leurs dans notre Organisation.

Nous poursuivrons, les mêmes efforts en 2020 afin de maintenir notre stabilité Administrative et Financière avec une seule vision de réaliser tous nos objectifs et le programme d'action 2019-2021.

Le programme d'action adopté par le Conseil d'Administration lors de sa 21^{ème} Session de décembre 2019 qui porte sur cinq priorités suivantes :

- Renforcer nos capacités financières pour répondre aux besoins énormes de formation de nos membres dans 11 pays de l'Afrique Centrale en matière des Relations Professionnelles et du Travail ;
- Rendre visible le projet de construction de l'Institut Supérieur des Sciences du Travail d'Afrique Centrale (ISTAC) Kinshasa qui sera chargé de former les techniciens supérieurs dans le secteur du travail ;
- Construire dix maisons de la femme et de la jeune fille dans les régions de l'Afrique centrale où il existe des actes endémiques des violences faites à la femme et de la jeune fille en RDC (5 maisons), RCA (deux maisons), Burundi (deux maisons) et Congo Brazzaville (une maison)
- Elargir nos activités de formation continue dans tous les secteurs industriels et dans tous les domaines de la vie économique de chaque pays de la Sous-Région ;
- Renforcer les capacités des luttes des syndicats dans 11 pays de l'Afrique Centrale pour la conquête des acquis sociaux et l'élimination de la pauvreté qui touche 8 travailleurs sur 10 en Afrique Centrale.

1. NECROLOGIE

L'année 2019 a été très mauvaise pour notre Organisation qui a perdu les plus illustres de ses collaborateurs, il s'agit :

- **Monsieur Gaston MBANZADIO**, âgé de 72 ans, de la RDC, Conseiller à la gestion des Coopératives et ancien Directeur Gérant de la Coopérative d'Approvisionnement et de Distribution «COOÄDIS».
- **Docteur MIANTEZILA**, ancien Médecin Directeur de l'Office Nationale des Transports «ONATRA», Médecin généraliste faisant office de Médecin du Travail, Conseiller au Département de Santé au Travail. Il est décédé à l'âge de 67 ans ;
- **Monsieur Roberto KWASSI**, Président de l'Association des Paysans de la Région de CABINDA, Angola, membre de la Commission Syndicale de Développement Rural de Cabinda, il est mort à l'âge de 41 ans.

2. DECLARATION DES MEMBRES

Il faut reconnaître que pendant l'exercice 2019, nous avons connu une légère régression de nos membres de 5% à la suite de la décision du Conseil d'Administration de suspendre 81 Organisations pour non paiement des cotisations dues à l'ITAC, pendant plus de cinq ans.

Les Organisations membres de l'ITAC au 31 décembre 2019.

- Syndicats des travailleurs, des fonctionnaires et des paysans : 112 syndicats ;

- Organisations de défense des droits des femmes : 36 ONG pour 11 pays de l'Afrique Centrale ;
- Organisations paysannes : 41 Organisations de développement rural ;
- Organisations représentatives des femmes au travail (ORFT) dans 11 pays de l'Afrique Centrale : 281 ;
- Association Nationale des Relations Professionnelles et du Travail : 1 seule Association.

TOTAL : 471 Organisations membres cotisants.

3. DETAILS DES ORGANISATIONS MEMBRES PAR PAYS D'AFRIQUE CENTRALE

En vertu des dispositions de nos statuts, l'ITAC a la mission d'organiser des Organisations professionnelles, paysannes, des ONG de défense des droits des femmes, des Unités Genres et des Associations Nationales des Relations Professionnelles. Sauf pour des cas exceptionnels, des personnes physiques qui œuvrent dans les secteurs des Relations Professionnelles et du travail peuvent être membres de l'ITAC.

Conformément à la décision N°2015/ITAC/CA/02-053 du 15 décembre 2015, du Conseil d'Administration de l'ITAC, toute personne physique qui souhaite être membre de l'ITAC doit s'adhérer au Réseau des Praticiens des Relations Professionnelles et du Travail d'Afrique Centrale (RPTAC) qui est une structure opérationnelle de l'ITAC créée par le Conseil d'Administration.

a) Répartition géographique des Organisations Membres au 31 décembre 2019

1. ANGOLA

- Organisations Syndicales : 5
- ONG de défense des droits des femmes : 2
- Organisations Paysannes : 3
- Organisations des Agriculteurs : 3
- Association Nationale des Relations Professionnelles : 0

TOTAL : 13 Organisations

2. BURUNDI

- Organisations Syndicales : 2
- ONG de défense des droits des femmes : 5
- Organisations Paysannes : 4
- Organisations des Agriculteurs : 2
- Association Nationale des Relations Professionnelles : 0

TOTAL : 13 Organisations

3. CAMEROUN

- Organisations Syndicales : 8
 - ONG de défense des droits des femmes : 4
 - Organisations Paysannes : 7
 - Organisations des Agriculteurs : 4
 - Association Nationale des Relations Professionnelles : 0
- TOTAL : 23 Organisations

4. GABON

- Organisations Syndicales : 2
 - ONG de défense des droits des femmes : 1
 - Organisations Paysannes : 5
 - Organisations des Agriculteurs : 3
 - Association Nationale des Relations Professionnelles : 0
- TOTAL : 11 Organisations

5. GUINEE EQUATORIALE

- Organisations Syndicales : 1
 - ONG de défense des droits des femmes : 2
 - Organisations Paysannes : 2
 - Organisations des Agriculteurs : 2
 - Association Nationale des Relations Professionnelles : 0
- TOTAL : 7 Organisations

6. RDC

- Organisations Syndicales : 80
 - ONG de défense des droits des femmes : 21
 - Organisations Paysannes : 19
 - Organisations des Agriculteurs : 18
 - Association Nationale des Relations Professionnelles : 1
- TOTAL : 119 Organisations

7. RCA

- Organisations Syndicales : 5
 - ONG de défense des droits des femmes : 3
 - Organisations Paysannes : 5
 - Organisation des Agriculteurs : 3
 - Association Nationale des Relations Professionnelles : 0
- TOTAL : 23 Organisations

8. RWANDA

- Organisations Syndicales : 1
 - ONG de défense des droits des femmes : 2
 - Organisations Paysannes : 2
 - Organisations des Agriculteurs : 2
 - Association Nationale des Relations Professionnelles : 0
- TOTAL : 7 Organisations

9. République du Congo

- Organisations Syndicales : 4
 - ONG de défense des droits des femmes : 2
 - Organisations Paysannes : 7
 - Organisations des Agriculteurs : 2
 - Association Nationale des Relations Professionnelles : 0
- TOTAL : 15 Organisations

10. SAO TOME ET PRINCIPE

- Organisations Syndicales : 1
 - ONG de défense des droits des femmes : 2
 - Organisations Paysannes : 1
 - Organisations des Agriculteurs : 1
 - Association Nationale des Relations Professionnelles : 0
- TOTAL : 5 Organisations

11. TCHAD

- Organisations Syndicales : 5
 - ONG de défense des droits des femmes : 2
 - Organisations Paysannes : 6
 - Organisations des Agriculteurs : 3
 - Association Nationale des Relations Professionnelles : 0
- TOTAL : 16 Organisations

b) Organisations Membres de l'ITAC et leurs adhérents au 01 décembre 2019.

- Organisations Syndicales : 117 syndicats membres, soit **105.300 membres.**
- ONG de défense des droits de la Femme : 46 ONG de défense des droits des femmes qui organisent **41.400 membres ;**

- Organisations Professionnelles des paysans : 61 Organisations paysannes membres qui organisent **54.900 membres** ;
- Organisations des Agriculteurs : 48 Organisations membres qui organisent **43.200 agriculteurs** de 11 pays de l'Afrique Centrale ;
- Association Nationale des Relations Professionnelles et du Travail : Une association qui organise **39 membres** (praticiens des Relations Professionnelles)

Total Général : 273 Organisations affiliés à l'ITAC qui organisent 244.839 membres effectifs

4. ACTIVITES DES RELATIONS PROFESSIONNELLES

❖ Dialogue social



Le Département de Gouvernance de l'ITAC doit assurer la mission suivante :

- Appliquer et faire appliquer les conventions 11, 84, 87, 98, 135, 141, 151, 154, 163 de l'OIT portant sur la promotion du dialogue social, de la liberté syndicale, des travailleurs agricoles et ruraux, les relations professionnelles dans la fonction publique de 11 pays de l'Afrique Centrale ;
- Promouvoir le dialogue social dans tous les secteurs industriels y compris dans la fonction publique de 11 pays de l'Afrique Centrale.
- Assurer la gestion des relations professionnelles et du travail, de l'Education syndicale des partenaires sociaux de 11 pays d'Afrique Centrale ;
- Elargir les activités du dialogue social dans le monde rural et du secteur informel.

Pour l'exercice 2019, nous avons organisé des activités ci-dessous :

- La Conférence Nationale de Dialogue Social de la RDC : cette Conférence a été organisée à Kisangani du 08 au 10 mai 2019 et a connu la participation de 120 délégués de 26 provinces de la RDC. La Conférence avait comme thème principal : ***LE DIALOGUE SOCIAL COMME INSTRUMENT PAR EXCELLENCE DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE DANS TOUS LES SECTEURS Y COMPRIS DANS LA FONCTION PUBLIQUE DE LA RDC ;***
- Nous avons organisé la formation de 200 praticiens de dialogue social des Organisations syndicales affiliées des pays membres de l'Afrique Centrale Francophone. la formation était organisée à Douala, Cameroun du 24 au 28 septembre 2019 et a connu un très grand succès ;
- Le forum sur le dialogue social dans le secteur de l'Enseignement Primaire, secondaire et professionnelles a été organisé à Bujumbura, Burundi et a connu la participation de 150 syndicalistes de huit pays de l'Afrique Centrale Francophone ;

Il faut noter que pendant l'exercice 2019, nous avons formé 350 praticiens du dialogue social dans huit pays de l'Afrique Centrale.

Le Département du Dialogue Social a participé dans une Conférence Sous Régionale de la Région de Concave, Europe Central à Tbilissi, Géorgie sur le Dialogue Social dans les Economie en mutation de l'Europe Central, elle a regroupé 100 délégués de 17 pays dont deux pays Africains (RDC et Sénégal).

Il est absolument important de souligner que nos activités de la promotion de dialogue social depuis 2005, la date de la création de l'ITAC sont entièrement financés par des fonds propres de l'ITAC, ce qui constitue des charges supplémentaires pour l'ITAC.

Nous sommes à la recherche des fonds de solidarité Internationale Taiwanaise, Canadienne et scandinave pour financer nos activités de Dialogue Social.

a. Education Ouvrière

«Les syndicats se développent par la formation de leurs membres et la formation est le moteur de notre mobilisation citoyenne»

L'Education Syndicale s'inscrit parmi des objectifs stratégiques de l'ITAC qui est placé en première ligne par la 3^{ème} Assemblée Générale Ordinaire de l'Institut du Travail d'Afrique Centrale organisée à Bujumbura, BURUNDI en 2013. Notre mission principale en matière de l'éducation syndicale est d'apporter une assistance soutenue en matière de la formation aux Organisations Professionnelles des travailleurs, des fonctionnaires et des

paysans de 11 pays de l'Afrique en assurant la formation de 1.000 cadres syndicaux supérieurs, moyens, subalternes et de base par an.



L'ITAC offre une gamme d'atelier, séminaire, conférence pour permettre aux membres des syndicats des travailleurs, des fonctionnaires et des paysans de suivre la formation syndicale d'une semaine, de trois jours, d'une soirée, d'une journée et c...

Nous offrons les cours ci-dessous :

- La formation des membres des organes dirigeants des syndicats affiliés ;
- La formation des membres des délégations syndicales ;
- La formation des membres des CHSCT ;
- La formation des membres des Comités Syndicaux de Base ;
- Formation des nouveaux membres des syndicats
- Formation sur la lutte contre le VIH/SIDA et les IST
- Formation contre la pauvreté, la corruption, le changement climatique,
- Les grandes articulations de lutte syndicale dans la société,
- Et c...

Les Organisations Professionnelles des pays de l'Afrique Centrale veulent une transformation socialiste des milieux du travail qui doivent être plus juste en ramenant l'action politique au cœur de nos pratiques syndicales. Une action politique non partisane, mais porteuse des projets de société de tous les syndicats de l'Afrique Centrale qui ont la mission de sortir les travailleurs, les fonctionnaires et les paysans de 11 pays de l'Afrique Centrale de la misère et de la pauvreté par la conquête du travail décent.

L'action de formation syndicale que l'ITAC doit conduire dans 11 pays de l'Afrique Centrale n'est pas seulement technique, elle n'est surtout pas dirigée contre les Employeurs et les Etats-Employeurs, elle est politique et sociale parce qu'elle permettra aux travailleurs, fonctionnaires et paysans de notre Sous-Région de sortir de la misère et de la pauvreté, mais également

de développer des habiletés et de maîtriser des connaissances qui les aideront d'exercer leurs responsabilités syndicales avec compétence, engagement, dévouement et militantisme.

La formation syndicale que nous proposons, nous permet de former des cadres syndicaux afin que leur engagement militant se traduise aussi en action citoyenne et politique pour construire une société qui s'attaque aux inégalités sociales, au tribalisme, la xénophobie la corruption, le déficit démocratique, l'égoïsme, le non-respect des droits humains et sociaux des citoyens qui sont devenues des grands fléaux de nos Sociétés dans 11 pays de notre Sous-Région. Nous devons nous appuyer sur la solidarité agissante de tous les syndicats du monde pour réussir cette lutte.

En 2019, nous avons formé 783 cadres syndicaux dont 46% en RDC qui ont permis de renforcer le syndicalisme, de moderniser la gestion des syndicats, de renforcer la démocratie ouvrière, les droits syndicaux, la lutte des classes ouvrières, tout en ramenant l'action politique au cœur de nos pratiques syndicales.

Ce qui nous a obligés à nous interroger sur le rôle majeur que nous devons jouer dans la société ou notre peuple est confronté par des grandes questions qui n'ont jamais trouvé des solutions depuis des indépendances en 1960 de la majorité des pays de l'Afrique Centrale.

Voilà pourquoi en Afrique Centrale, nous parlons maintenant des nouvelles revendications sociales qui sortent de cadre habituel des revendications qui sont le milieu du travail pour enfin se place dans la société afin de rejoindre notre peuple en péril et en lutte dans tous les pays de l'Afrique Centrale.

Nos nouvelles revendications se focalisent sur les points ci-dessous :

- L'Education pour tous les enfants et gratuit ;
- Les soins de santé de qualité pour tous et gratuits ;
- Un système de transport moderne, rapide, sécurisé et respectueux de l'Environnement ;
- La protection de l'environnement et de la biodiversité (la politique des relations harmonieuses qui réconcilie l'homme avec la nature) ;
- Les maisons décentes pour tous et une politique d'habitat qui répond aux besoins des citoyens ;
- La sécurité collective et individuelle pour tous ;
- Un développement rural soutenu et durable ;
- De l'eau potable pour tous et l'électricité à la portée des tous,
- Un service public de qualité au service des citoyens,
- La lutte contre la corruption et les détournements ;
- La lutte pour la démocratie et l'Etat de droit ;
- La lutte contre la pauvreté au travail et dans la société ;
- Egalité du Genre et des sexes au travail et dans la société.

Cette nouvelle revendication sociale bien que très ancienne dans les pays nantis, elle est vraiment nouvelle pour les pays de l'Afrique Centrale, nous avons décidé de faire de cette nouvelle revendication, la clef voute de notre politique de l'éducation ouvrière au cours des dix prochaines années (2019-2029) car les syndicalistes ont besoin de cette formation pour être actif sur le terrain dans leurs pays respectifs.

Tout en restant dans les options de la formation dictées par le Bureau des Activités des Travailleurs de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) par l'application stricte des normes de cette Organisation, nous devons adapter notre politique de formation à la réalité syndicale et sociale de l'Afrique Centrale.

Nous savons aussi que les besoins en matière de la formation syndicale des pays de l'Afrique Centrale sont énormes mais malheureusement l'ITAC ne dispose pas des ressources pour faire face à ces besoins dans les 11 pays de notre Sous-Région. Nous devons trouver une solution africaine à cette question de manque des ressources pour répondre aux besoins de formation syndicale des pays de l'Afrique Centrale.

La création du Fonds de Solidarité des Travailleurs de l'Afrique Centrale «FSTAC» qui sera financé par les cotisations syndicales des Organisations professionnelles des pays de l'Afrique Centrale, les contributions annuelles des Ministères du travail et de la fonction publique de 11 pays de l'Afrique Centrale et des dons des Fonds de Solidarité Internationale.

Nous avons décidé de mettre FSTAC sur les rails pendant la période 2020-2023

Les syndicats et leurs membres ont grandement besoin des formations ci-dessous:

- Promotion du dialogue social ;
- Technique des négociations collectives ;
- Droit du travail ;
- Normes internationales du travail ;
- Solidarité syndicale ;
- Communication syndicale ;
- Sécurité et Santé au Travail ;
- Délégué syndical et la délégation syndicale ;
- Le Régime des Retraités ;
- Mondialisation de l'Economie ;
- Marché du travail ;
- Travailleurs migrants ;

- Lutte contre le VIH/SIDA dans le milieu du travail ;
- Relations avec les médias ;
- Leadership ;
- Gestion et organisation des coopératives ;
- Gestion et Administration des Organisations syndicales ;
- Lutte contre la corruption et la pauvreté ;
- Démocratie et Etat de Droits ;
- Egalité du Genre et des sexes au travail ;
- Lutte contre le travail des enfants ;
- Colonialisme, Néocolonialisme et l'impérialisme ;
- Développement rural ;
- Lutttes des classes ;
- Changement climatique ;
- Disparition des ressources naturelles ;
- Harcèlement sexuel et psychologique au travail ;
- Secteur informel ;
- Droits des femmes ;
- Gestion des Entreprises ;
- Service publics ;

Ceux qui peuvent bénéficier la formation dispensée par l'ITAC sont des Organisations professionnelles, les Organisations Paysannes, des ONG de défense des droits des femmes, des Unités Genres et des délégations syndicales.

Ce sont des syndicats qui ne sont pas membres des organisations internationales, qui organisent au moins 500 membres dans les Entreprises, Etablissements de toute nature, secteurs publics et monde rural (89% des syndicats en Afrique Centrale) avec au moins un siège obtenu lors des élections sociales et qui ne bénéficient pas de l'assistance financière de la solidarité syndicale internationale en matière de la formation qui sont éligibles pour participer aux sessions de formation organisent par l'ITAC.

Pour l'exercice 2019, la Direction de l'Education Syndicale a formé du 01 janvier au 31 décembre 2019, 783 leaders et militants syndicaux de la RDC, Congo/Brazzaville, Angola, Cameroun, Guinée Equatoriale, Sao Tomé et Principe, RCA, Tchad, Burundi et Congo-Brazzaville.

- 213 Leaders des Organisations Syndicales des Travailleurs et des fonctionnaires ;
(Présidents, Vice-Présidents, Secrétaires Généraux, Secrétaires Généraux Adjoints, Secrétaires Nationaux et Secrétaires Nationaux Adjoints) ;
- 50 Défenseurs des droits syndicaux et de la liberté syndicale (Délégués Syndicaux) ;

- 100 Praticiens de Santé et Sécurité au travail (membres des CHSCT); - 100 Communicateurs Syndicaux sur les techniques de lobbying (Secrétaires Nationaux), 50 militantes et militants de développement Durable, 100 Présidents des Délégations Syndicales sur les techniques des négociateurs syndicaux, 50 autres sur la lutte contre la pauvreté dans le milieu du travail et 50 Présidents des délégations syndicales sur le service public de qualité au service des citoyens et enfin 70 Vice-Présidents des délégations syndicales sur la lutte contre la corruption ;
- Nous avons formé en 2018, **783 Dirigeants Syndicaux**

b. Organisations Professionnelles

L'assistance technique que nous apportons aux Organisations Professionnelles des travailleurs, des fonctionnaires et des paysans mais également aux ONG de défense des droits des femmes, les Associations de développement rural, des Associations des Relations professionnelles et des Associations des Agriculteurs de 11 pays de l'Afrique Centrale est multiple.

Pendant l'exercice 2019, nous avons apporté une assistance technique soutenue aux 218 organisations membres qui sont très actives sur le terrain, dans les différents domaines (formation, gestion Administrative et financière, coopération et solidarité internationale, assistance financière et c...).

Sur le plan général, les Organisations membres dans 11 pays de l'Afrique Centrale étaient confrontées en 2019 par des problèmes ci-dessous :

- La prolifération des syndicats, des ONG de défense des droits des femmes, des Associations de développement rural et des agriculteurs qui diminuent l'efficacité de ses Organisations vis-à-vis des Etats ;
- Le non paiement des cotisations par les membres (les employeurs refusent le système de Check off, ils obligent les syndicats de récupérer leurs cotisations auprès des travailleurs et des fonctionnaires, ce qui n'est pas possible avec des arriérées des salaires de 8 à 20 mois, mais également des salaires de misère...) ;
- Les difficultés énormes de fonctionnement et de respecter leurs engagements financiers ;
- Le déficit de formation des cadres et des militants ;
- Faible représentation des femmes dans les Directions des Organisations membres ;
- L'absence des structures de solidarité nationale et locale;
- La corruption qui mine les Organisations membres et les empêchent de jouer leurs rôles ;
- La pauvreté absolue de 80% des membres des Organisations affiliées ;
- L'absence de subvention publique pour les $\frac{3}{4}$ des pays de l'Afrique Centrale ;

- L'absence des initiatives des Organisations affiliées dans les secteurs sociales, économiques et cultures, génératrices des revenus pour les syndicats.

Pour l'exercice 2019, nous avons travaillé dans les secteurs ci-dessous avec objectif de sortir les Organisations affiliées de la situation auxquelles, elles sont confrontées.

- La formation continue ;
- La lutte contre la pauvreté ;
- La création et la gestion des coopératives de production, de distribution, de l'industrie verte, de l'assainissement, de santé rurale, etc.
- L'assainissement des finances des Organisations membres ;
- Communication et lobbying envers des Autorités nationales, provinciales et locales.

Le problème de la prolifération des syndicats dans 11 pays de l'Afrique Centrale, préoccupe au plus haut niveau le Département de Gouvernance de l'ITAC qui se propose organise un congrès Sous-Régionale sur ce sujet.

En effet, au 31 décembre 2019, on comptait plus de 5.914 syndicats des travailleurs, des fonctionnaires et des paysans dans 11 pays de l'Afrique Centrale dont 21% seulement étaient représentatifs dans les Entreprises, Etablissements des toutes natures et secteur public et le monde rural.

Ceux qui ne sont pas représentatifs dans aucune entreprise et secteur public, soit 79% ne veulent pas coopérer avec l'ITAC qui travaille depuis 2005 pour encourager la fusion des syndicats qui partagent les mêmes valeurs idéologiques. Notre travail sur le terrain connaît beaucoup de difficultés, mais ce n'est pas une raison pour nous décourager. Nous savons que la prolifération syndicale, tue les syndicats et reste la cause principale de la faiblesse de mouvement syndical en Afrique Centrale.

Cette prolifération des syndicats est encouragée par les : Gouvernements et des Employeurs des pays de l'Afrique Centrale qui pensent que la prolifération des syndicats rendra l'action syndicale militante inefficace et signifie aussi moins des tensions sociales et des revendications sociales persistantes.

La prolifération des syndicats fait l'affaire des Gouvernements et des Employeurs qui soutiennent que la prolifération syndicale est une aubaine pour eux, car ces syndicats ne s'entendront jamais pour mener des actions syndicales concertées qui inquièteront les Gouvernements et des employeurs.

Voilà pourquoi, l'ITAC considère la prolifération syndicale comme la première menace la plus sérieuse pour les travailleurs et les fonctionnaires de 11 pays de l'Afrique Centrale, suivi de l'absence de la formation des Dirigeants, des délégués et des militants syndicaux et enfin, l'absence des ressources pour permettre aux syndicats de fonctionner normalement. Il s'agit de trois problèmes majeurs qu'il faut trouver rapidement des solutions idoines, par la fusion des syndicats.

C'est la raison pour laquelle que, nous avons décidé d'engager des discussions avec des syndicats de la RDC qui représentent 68 % de 5.611 syndicats des pays de l'Afrique Centrale pour que nous puissions passer de trois mille syndicats en 2019 (secteurs privés et publics) à cinq grandes centrales syndicales nationales (Mouvance socialiste, libérale, communiste, progressiste et chrétienne) qui seront patronnées par le Congrès des Travailleurs du Congo (CTCO).

Ce projet de la fusion des Organisations Professionnelles de la RDC se poursuivra en 2020, il s'agit d'un projet majeur qui souffre par manque des ressources. Tant que la grande question de la prolifération des syndicats ne trouvera pas la solution, le mouvement syndical de l'Afrique Centrale sera toujours inefficace, comme il en est le cas aujourd'hui dans $\frac{3}{4}$ des pays de l'Afrique Centrale.

Nous sommes convaincus que la fusion en amont des syndicats, leur permettra à trouver des solutions aux grands défis auxquelles les travailleurs, les fonctionnaires et les paysans sont confrontés dans 11 pays de l'Afrique Centrale.

b. Protection des droits syndicaux et de la liberté syndicale dans 11 pays de l'Afrique Centrale.

A la demande expresse du Département de Gouvernance de l'ITAC , le Conseil d'Administration avait créé en 2013, l'Observatoire des Droits Syndicaux d'Afrique Centrale «ODSAC» en sigle qui a beaucoup de difficultés de fonctionnement à cause de manque des ressources , Maître KUMBI KASIALA Erasme, Secrétaire Permanent de l'ODSAC se bat chaque jour pour rendre effectif les activités de cette structure opérationnelle de lutte pour la protection des droits syndicaux.

Pour l'exercice 2019, nous avons observé les violations des droits syndicaux dans 11 pays de l'Afrique Centrale.

- ANGOLA : 190 Cas de violation des droits syndicaux ;
- BURUNDI : 2.601 cas de violation des droits syndicaux ;
- CAMEROUN : 512 cas de violation des droits syndicaux ;
- GABON : 718 cas de violation des droits syndicaux ;

- GUINEE EQUATORIALE : 1.509 cas de violation des droits syndicaux ;
- RCA : 900 cas de violation des droits syndicaux ;
- RDC : 1.664 cas de violation des droits syndicaux (une diminution de 60% par rapport au 2017 et 2018) ;
- RWANDA : 517 cas de violation des droits syndicaux ;
- REPUBLIQUE DU CONGO : 644 cas de violation des droits syndicaux ; - SAO TOME ET PRINCIPE : 112 cas de violation des droits syndicaux ; - TCHAD : 1.105 cas de violation des droits syndicaux.

Il est évident que les cas de violation des droits syndicaux et de la liberté syndicale présentés par des syndicats de 11 pays de l'Afrique Centrale ne représentent que 35% de tous les cas de violation des droits syndicaux que nous connaissons dans notre Sous-Région.

En 2019, les Gouvernements, les Employeurs et les Représentants de l'Etat ont été responsables des violations massives et inacceptables des droits syndicaux et de la liberté syndicale dans 11 pays de l'Afrique Centrale, il s'agit :

- Droits de grève ;
- Liberté d'opinion et de manifestation pacifique ;
- Droits des travailleurs de choisir librement leurs représentants ;
- Inviolabilité des correspondances syndicales et des locaux syndicaux ;
- Droits des réunions syndicales ;
- Droits des travailleurs et des fonctionnaires de s'affilier à un syndicat de leur choix et de se désaffilier à tout instant ;
- Droit des travailleurs, des fonctionnaires et des paysans de créer leurs syndicats sans l'autorisation préalable des autorités ;
- Arrestation des syndicalistes, des délégués et des militants syndicaux ainsi que leurs révocations à cause de leurs activités syndicales ;
- Corruption syndicale des leaders syndicaux par les employeurs et l'Etat-Employeur ;
- Refus et interdiction du dialogue social dans les Entreprises, Etablissements des toutes natures et secteur public, dit « sensibles » ;
- Etc.

Situation Réelle sur le Terrain.

1. Droits de Greve

Dans ¾ de pays de l'Afrique, toute tentative de grève est étouffé dans l'œuf ou alors réprimer par la police et les Agents des services secrets, les leaders de la grève arrêtent, tabasse à mort et parfois jeter en prison. C'est triste alors que le droit de grève est un droit inaliénable des travailleurs, des fonctionnaires et des paysans en vertu des dispositions de la convention 87

de l'OIT, des constitutions des tous les pays de l'Afrique Centrale et des codes du travail, de chaque pays.

En 2019, il y a eu 1019 grevés dans 11 pays de l'Afrique Centrale dont 91% ont été interdite ou réprimées par la police.

2. Droits des Travailleurs, des Fonctionnaires et des Paysans de choisir librement leurs représentants.

Ce qui est arrivé lors des élections sociales 2018, en RDC est invraisemblable ; Tenez :

- Les Employeurs dans 87% des Entreprises, Etablissements et secteur public choisissaient des syndicats qui doivent participer aux Elections avec la complicité des syndicats représentés dans cette Entreprise, Etablissements ou secteur public ;
- Tous les syndicats qui ne sont pas sous contrôle de l'Employeur ne participera pas aux élections sociales ;
- Tout syndicat qui avait fait son travail de lutte syndicale pendant le mandat sera exclu par l'employeur dans l'indifférence la plus absolue de l'Inspection du travail ;
- L'Employeur donne de l'argent à l'Inspecteur du travail pour signer des procès-verbaux des élections établis par l'Employeur pour des élections qui n'ont jamais eu lieu et à la surprise générale des travailleurs et les délégués syndicaux qui sortiront dans la liste de l'Employeur sont les travailleurs acquis à sa cause.

3. Le Droit de créer les Syndicats sans l'Autorisation Préalable.

Tout le monde est en train de décrier la prolifération syndicale dans 11 pays de l'Afrique Centrale, mais ceci ne constitue pas le motif valable de bloquer les dossiers des demandes d'enregistrement introduit par les travailleurs, des fonctionnaires et des paysans ou de retarder le changer les arrêtes d'enregistrement après le changement des statuts lors des Congrès syndicaux.

Il s'agit des violations graves et inacceptables des droits syndicaux.

4. Tous les autres droits syndicaux sont violés dans 11 pays de l'Afrique Centrale.

d. Adaptation de la législation Sociale de chaque pays d'Afrique Centrale aux normes internationales du travail

Il est vrai que par rapport aux pays comme Maroc et la Tunisie, la majorité des pays d'Afrique Centrale sont dans un très grand retard (plus de 40 ans) en ce qui concerne l'adaptation de la législation sociale nationale par rapport à l'évolution de monde du travail.

Plusieurs conventions pertinentes de l'OIT ne sont pas encore ratifiés par la majorité de pays de l'Afrique Centrale alors que les syndicats exigent la ratification des toutes les conventions internationales du travail qui intéressent le monde du travail de leurs pays ;

La majorité de codes du travail sont en retard par rapport à l'évolution du marché du travail, de développement de la société et du monde du travail, les codes du travail doivent être dynamiques et non statiques.

Le Département des Relations Professionnelles et du travail de l'ITAC avait engagé au mois de septembre 2017, une réflexion dans le secteur de la législation sociale de 11 pays de l'Afrique Centrale avec objectif d'identifier les problèmes posés par les syndicats des travailleurs et des fonctionnaires autour de la législation du travail inadaptée dans la majorité des pays de l'Afrique Centrale afin de proposer des adaptations qui se conformeront aux normes de l'OIT et à la réalité de chaque pays.

Nous avons transmis aux Ministères du travail des observations des syndicats sur les innovations qu'on doit apporter aux codes du travail de 11 pays de l'Afrique Centrale, la République Démocratique du Congo a apporté des amendements des quelques articles de son code du travail et nous osons croire que beaucoup de pays suivront l'exemple de la RDC.

Le deuxième problème posé par les syndicats reste la mise en place des structures de tripartite sur le plan sous régional qui mettra en place une législation sociale régionale. Tous ses problèmes seront débattus lors du 1^{er} Congrès Sous Régional des Travailleuses et travailleurs de 11 pays de l'Afrique Centrale mois de novembre 2020 à Yaoundé, Cameroun.

La mise en place des structures tripartites de dialogue social en Afrique Centrale d'ici l'an 2023, reste une priorité absolue pour les syndicats de 11 pays de l'Afrique Centrale, il s'agit :

- Le Conseil Régional de Dialogue Social de l'Afrique Centrale ;
- Le Conseil Régional Interprofessionnelle de Santé au Travail d'Afrique Centrale ;
- Le Conseil Régional interprofessionnelle des Femmes de l'Afrique Centrale.
- Conseil régionale de développement rural de l'Afrique Centrale.

Nous nous réjouissons de la mise en place du Conseil Régional Interprofessionnelle de Santé au travail d'Afrique Centrale «CRISAC» dont la première réunion du Conseil sera convoquée à Brazzaville, République du Congo du 20 au 22 avril 2020 et l'ITAC est chargé de son Organisation.

La deuxième Réunion du Conseil des Femmes de l'Afrique Centrale sera convoquée du 21 au 23/09/2020 à Kigali, Rwanda et regroupera les déléguées des Ministères du Genre, les ONG de défense des droits des femmes et les Chefs des Départements des femmes des syndicats des travailleurs et des fonctionnaires de 11 pays de l'Afrique Centra.

5. EGALITE DU GENRE ET DES SEXES

Le Département de l'Egalité du Genre au Travail de l'ITAC est chargé d'appliquer et de faire appliquer dans le milieu du travail de l'Afrique Centrale, les conventions 100, 111, 156, 183 et 190 de l'OIT et d'autres instruments pertinents des Nations Unies, de l'Union Africaine et de la SADC. Les efforts que nous avons engagé en 2018 de mettre en place des structures régionales de l'Egalité du Genre et des sexes n'a pas encore donné des résultats qu'on attendait comme il est le cas dans toutes les sous-régions de l'Afrique et dans les espaces Communautaires de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique ou les résultats sont palpable.

Le Conseil Régional Interprofessionnelle des Femmes de l'Afrique Centrale (CRIFAC) a vu le jour et a organisé la toute première réunion ordinaire de son Bureau Exécutif à Kigali, Rwanda du 13 au 17 septembre 2019.

Pour votre information, le CRIFAC est un organe tripartite qui regroupe les Représentants des Ministères nationaux et provinciaux des Femmes, Enfants et Familles, les ONG de défense des Droits des Femmes et l'Organisation Représentatif des Femmes au Travail (ORFT), Chefs des Départements des Femmes des Organisations Professionnelles des Employeurs, des travailleurs, des fonctionnaires et des paysans de 11 pays de l'Afrique Centrale, membres de la CEEAC.

Le CRIFAC est chargé de promouvoir la politique Sous Régionale de défense des droits des femmes et de la jeune fille dans 11 pays de l'Afrique Centrale, membre de la CEEAC.

La première Assemblée Générale du Conseil Régional Interprofessionnelle des Femmes de l'Afrique Centrale sera organisée du 21 au 23 de septembre 2020 à Kigali, Rwanda.

Le Département de l'égalité du Genre au travail est chargé de promouvoir l'égalité des sexes et du Genre dans le milieu du travail dans 11 pays de l'Afrique Centrale. Ses attributions se focalisent sur l'Etude, l'information, la formation, la mobilisation et la recherche Genre.

En 2019, nous avons gardé le cap en ce qui concerne, nos activités opérationnelles et stratégiques à savoir :

- Lutter pour l'égalité des sexes, du Genre et de l'Autonomisation de la femme travailleuse, fonctionnaires dans 11 pays de l'Afrique Centrale ;
- Lutter pour l'élimination de la violence faite à la femme dans les milieux du travail et conjugaux, mais également les pratiques traditionnelles rétrogrades qui empêchent les femmes de participer comme citoyennes aux activités sociales, économiques, politiques et culturelles de leurs pays ;
- Assurer la formation Genre continue dans 11 pays de l'Afrique Centrale;
- Organiser des recherches Genres dans 11 pays de centrale ;
- Lutter contre le travail des enfants dans notre espace communautaire ;
- Lutter contre la féminisation de VIH/SIDA dans les milieux du travail de 11 pays de l'Afrique Centrale ;
- Appliquer et faire appliquer les normes nationales, de l'OIT et de l'ONU-FEMMES en matière de l'égalité des sexes et du Genre dans le milieu du travail des pays de l'Afrique Centrale ;
- Travailler activement pour que les pays de l'Afrique Centrale puissent réaliser tous les objectifs de l'égalité des sexes et du Genre d'ici l'an 2030.

Pendant la période sous examen, le Département de l'ITAC/Gender a réalisé un travail remarquable à savoir :

Les campagnes de vulgarisation auprès des femmes et des représentants des employeurs, publication d'une manuelle éducative sur la violence faite à la femme, formation Genre continue, etc.

En 2019, l'ITAC/Gender a exploité les mêmes thèmes comme en 2018, il s'agit :

- Egalité à l'embauche entre les deux sexes (il faut 30% des femmes) ;
- Egalité à la promotion pendant la carrière ;
- Egalité à la formation professionnelle pendant la carrière ;
- Lutte contre le harcèlement sexuel au travail ;
- Egalité sur la Santé et la Sécurité au Travail ;
- La protection de la maternité ;
- Lutte contre la féminisation des infections VIH/SIDA ;
- Réconciliation de la vie professionnelle et familiale ;
- Egalité et la participation active des femmes au dialogue social et à la formation syndicale ;
- Les effets négatifs de la coutume et de la tradition africaine sur l'égalité des sexes et du Genre ;
- Autonomisation des femmes travailleuses, fonctionnaires et paysannes ;

- Syndicalisation des femmes travailleuses, fonctionnaires et paysannes qui doivent désormais occuper 30% des postes dans les organes dirigeants des syndicats.

L'ITAC/Gender a concentré ses activités en RDC, le Nord de l'Angola (Mbanza Kongo et Cabinda), Cameroun, RCA, Rwanda, Sao Tome et Principe, Congo-Brazzaville. Il faut noter que 120.000 travailleuses, fonctionnaires, paysannes y compris les femmes travailleuses de secteur informel et de l'industrie à domicile ont été formées en 2019.

Nos activités Genres étaient couplées avec la campagne contre le travail des Enfants qui a trouvé une forte résistance auprès des parents qui pensent que devant le chômage qui touché aujourd'hui, 72% de la population active de 11 pays de l'Afrique Centrale, il est absolument inutile et superflu de venir avec des tels discours, parce que leurs enfants sont là pour les aider et non le contraire, parce qu'il s'agit de leurs coutumes.

Selon les parents, nous acceptons le principe selon lequel, tous les enfants doivent aller à l'école, si les parents ont des moyens, (Il faut retenir que 80% des parents de l'Afrique Centrale vivent avec moins de 2 dollars Us par jour) mais empêcher nos enfants de travailler n'est pas possible.

Le Chef du Département de l'Egalité du Genre au travail est resté catégorique, la convention 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants doit être appliquée par tous les pays de l'Afrique Centrale.

Nous avons poursuivi notre campagne de la lutte contre le travail des Enfants avec notre slogan habituel à savoir «**Tous les Enfants à l'Ecole et non au travail**» ou alors «**Enfant soldat, c'est une enfance vole par des adultes**»

En 2019, nous avons organisé :

- Du 26 au 28 mars 2019, l'ITAC/Gender a organisé la Conférences provinciale de l'Egalité du Genre et des sexes dans la Ville-Province de Kinshasa qui a regroupée pour la toute première fois, 400 femmes travailleuses, fonctionnaires et paysannes de Kinshasa.
- Du 24 au 28 septembre 2019, ITAC/Gender a organisé la semaine Genre de Pool Malebo (les femmes des provinces de l'ancienne province de Léopoldville et de la Région de Brazzaville) qui a regroupé au Centre NGANDA, Kinshasa Ngaliema, 351 femmes, militantes de la défense des droits des femmes de la RDC et du Congo/Brazzaville. La semaine Genre avait comme thème principal : «**Le Chômage accrue des Femmes de la RDC et du Congo/Brazzaville est une Violation Fragante et Inacceptable des Droits Fondamentaux de l'Homme**».

- L'ITAC/Gender a poursuivi sa campagne de l'Education Genre en organisant 12 semaines de la formation Genre en faveur des femmes de Kinshasa et ses environs en raison de trois jours de formation par semaine (jeudi, vendredi et samedi). La campagne de l'éducation féministe n'a pas connu un grand succès comme en 2018, avec la moyenne de participation de 21 femmes par semaine alors que les Dirigeants de l'ITAC/Gender attendaient 50 femmes par semaine ;
Nous avons décidé de poursuivre l'expérience de l'éducation féministe en 2020 ;
- A la suite des difficultés financières, nous n'avons pas organisé de deuxième Congrès Sous-Région des femmes de l'Afrique Centrale. Ce congrès sera organisé à Brazzaville, République du Congo au mois de mars 2021.

Nous avons décidé de solliciter une assistance financière au Fonds Mondial des Femmes pour financer les frais d'organisation de ce Congrès (restauration, location de la salle, frais d'interprétation simultanée Français/Portugais et les bonus des intervenants).

Les projets non réalisés en 2019

- Le projet de la lutte contre la pauvreté des 30.000 femmes paysannes, dans le secteur de Busu-Djanao, Territoire de Bongandanga, Province de la Mongala, RDC dont 98 % des femmes vivent dans la pauvreté absolue ;
- Le projet de formation à BOMA de 150 leaders de la lutte pour les droits des femmes, dirigeants des ONG de défense des droits des femmes de l'ancienne province Orientale, des Provinces de Sud et Nord Kivu et de Maniema, RDC. les deux projets seront organisés en 2020 ;
- Projet d'organisation du 2^{ème} Congrès Sous-Région des femmes de l'Afrique Centrale à Brazzaville. Ce congrès sera organisé en 2021 à Brazzaville ;
- Le Projet d'organisation des missions Genres d'études, de formation et d'information auprès des Conseils Nationaux des femmes Mauriciennes et Malgaches. Ce projet sera organisé au mois de novembre 2020 ;
- La construction de quatre maisons de la femme et de la jeune fille dans les régions où les femmes sont victimes de toute sorte de violence de la RDC (deux), la RCA (une maison à Bangui) et au Cameroun (une maison) pendant l'exercice 2020-2023 ;
- Le projet de reproduction de 100.000 livres (comment lutter contre toute forme de violence faite à la femme dans les pays de l'Afrique Centrale) ;
- La réunion bisannuelle du Conseil Régional Interprofessionnelle des femmes de l'Afrique Centrale à Pointe Noire au mois d'octobre 2020.

Les six projets n'ont pas été exécutés à cause de manque des ressources que nous devons chercher pour financer les trois projets.

6. ORGANISATIONS REPRESENTATIVES DES FEMMES AU TRAVAIL (ORFT), MEMBRES DE L'ITAC AU 31 DECEMBRE 2019

- 122 Unités Genres ;
- 71 Points Focaux Genres ;
- 39 Associations des femmes travailleuses et fonctionnaires.

Total : 224 Organisations de défense des droits des femmes dans le milieu du travail.

Il faut reconnaître que 38 % de ces organisations féministes sont de la RDC qui est très active dans le secteur associatif.

Bref, il faut reconnaître que les femmes représentent 52% de la population de l'Afrique Centrale dont 75% des femmes qui ont l'âge de moins de 35 ans, une véritable force du travail pour le développement de l'Afrique Centrale. Mais hélas, cette force du travail n'est pas utilisée. Il faut retenir que 82% des femmes d'Afrique Centrale sont en chômage, 86% vivent avec moins de deux dollars américains par jour et enfin, 36% des femmes ne savent ni lire et ni écrire.

En guise de conclusion, la situation des femmes de 11 pays de l'Afrique Centrale est restée inchangée par rapport à l'exercice 2018

Le Département de l'Egalité du Genre au travail (ITAC/Gender) a poursuivi sa mission sur le terrain en 2019 (Formation, information, mobilisation et recherche), malgré qu'il n'ait pas des moyens pour réaliser tous ses ambitions qui sont légitimes.

Les activités Genres exigent beaucoup d'argent et toute Organisation qui souhaite nous aider sera la bienvenue.

AFFILIATIONS INTERNATIONALES.

En 2020, nous devons obtenir notre affiliation aux Organisations ci-dessous :

- Conseil International des Femmes ;
- Association Internationale des Femmes Francophones ;
- Association Internationale Francophones des Etudes Féministes.

Contact :

ITAC/Gender

Secrétariat Technique

Crois. Des avenues du commerce/Plateau

Galerie du grand marché, local : 23/A , B.P. 2901

KINSHASA GOMBE, RDC

TEL : 00243897158610-821776118 E-mail : itac.orgsr@gmail.comSite Web : www.itac-ilca.org**7. SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL**

Le Département de Santé au travail de l'ITAC exerce ses activités conformément aux dispositions des conventions 45, 155, 161, 187, 115, 139, 148, 162, 170, 174, 119, 127, 136, 120, 167, 176 et 184, il a comme mission principale d'appliquer et faire appliquer les normes pertinentes de l'OIT repris ci-dessus, et les normes nationales en vigueur dans 11 pays de l'Afrique Centrale.

«les Employeurs des toutes catégories et des tous les secteurs industriels ont l'obligation légale de garantir un très bon état de santé physique et mentale de chaque Employé qui a le droit inaliénable d'exercer ses fonctions manuelles, ouvrières et intellectuelles dans un environnement du travail sain et sûr, excepte des maladies et des accidents du travail».

Ce que tous les codes du travail, de 11 pays de l'Afrique Centrale réclament et insister, sur l'urgence de voir chaque pays applique la législation en vigueur dans leur propre pays en matière de santé et sécurité au travail. Sur le terrain, ce qui se passe, c'est autres choses.

L'Etat de lieu de Santé et Sécurité au travail des Entreprises, Etablissements et secteur public de 11 pays de l'Afrique Centrale, membres de la CEEAC est vraiment catastrophique et il ne faut pas s'attendre au développement des Entreprises, Etablissements et secteur public des pays de l'Afrique Centrale avec 9 % des absences quotidiennes et 41% des Agents et cadres qui sont dans un état de santé très déplorables.

Tenez, selon l'audit participatif de Santé et Sécurité au travail que nous avons réalisé en 2019 en RDC, Burundi et Congo/Brazzaville, la situation se présente de la manière suivante :

- 93% des Entreprises, Etablissements et secteur public n'ont pas des Comités d'Hygiène, de Sécurité et Conditions du travail (CHSCT) ;
- 4% des Entreprises, Etablissements et Secteur Public organisent des CHSCT mais qui ne fonctionnent pas ;

- 3% des Entreprises, Etablissements et Secteur public organisent des CHSCT qui fonctionnent très bien et à la plus grande satisfaction des partenaires sociaux.

La situation est presque la même dans la majorité des pays de l'Afrique Centrale où les questions de Santé et Sécurité au travail ne sont pas une priorité pour les Employeurs de l'Afrique Centrale.

Selon les rapports des ONG et des Centrales Syndicales Nationales dans 11 pays de l'Afrique Centrale, le nombre des accidents du travail connaît une augmentation spectaculaire de 4 % par l'an, le taux jamais atteint par une Sous-Région de l'Afrique et du Monde. En ce qui concerne, les maladies professionnelles, la situation est presque la même en 2019.

Inexistence des politiques de Santé et Sécurité au travail dans 81 % des Entreprises, Etablissements et Secteur public dans 11 pays de l'Afrique Centrale est la cause principale de l'augmentation des accidents du travail et des maladies professionnelles.

En bref, les Employeurs de 11 pays de l'Afrique Centrale dans leur majorité n'occupent pas des conditions du travail de leurs Employés, ce qui justifie des conditions du travail infrahumaines.

Une bonne politique de Santé et Sécurité au travail des Entreprises, Etablissements et Secteur public repose sur le respect des législations nationales et les normes Internationales de l'OIT.

Nous estimons qu'une bonne politique de santé et sécurité au travail repose sur la mise en place de Système de Management de Santé et Sécurité au travail dans les Entreprises et secteur public, il s'agit :

- La formation solide des acteurs du terrain mais également des représentants de l'employeur et des travailleurs des toutes catégories ;
- La mise en place des CHSCT (organe paritaire) ;
- L'engagement des inventaires complets des risques professionnels (EVrP) des toutes des Unités, bureaux, services et Directions de l'Entreprise, Etablissement et secteur public (Conformément à la loi, l'EVrP est organisé deux fois l'an) ;
- Mise en place des Documents Uniques (D.U.) qui reprennent tous les risques professionnels inventoriés ;
- Mise en place d'une cellule de Sécurité au travail qui est dirigé par un ingénieur, membre du CHSCT ;
- Mise en place de la Cellule de la Médecine du travail (Santé au Travail), qui doit être dirigée par un Médecin ou Infirmière faisant fonction de Médecin ou Infirmière du travail, il est membre du CHSCT ;
- Achat et déploiement des Matériels de la Protection Individuelle et Collective (MPI et MPC) ;

- Déploiement des pictogrammes partout dans le milieu du travail ;
- Formation des secouristes de santé et sécurité au travail ;
- Organisation des Audits participatifs de SST, une seule fois l'an.

Dans 11 pays de l'Afrique Centrale, les Entreprises, Etablissements et Secteurs publics que nous avons audité, il n'existe pas de la politique de SST qui respecte ce que nous venons d'écrire ci-dessus, pour eux, le Système de Santé et Sécurité au travail signifie l'existence des CHSCT qui sont souvent des figurants et ne jouent pas leurs rôles.

L'OIT a élaboré un certain nombre d'instruments pour prolonger son action dans le domaine de la Santé et Sécurité au Travail que le Département de Santé au Travail de l'Institut du Travail d'Afrique Centrale «ITAC/DEST» applique et fait appliqué sur le terrain dans 11 pays de l'Afrique Centrale. La plupart de ces instruments internationaux concernent tous les secteurs industriels y compris dans la fonction publique.

La Convention (n° 187) de l'OIT sur le cadre promotionnel pour la santé et la sécurité au travail, 2006, et la recommandation n°197 qui l'accompagne déterminent des dispositions pour que les pays de l'Afrique Centrale de puissent promouvoir la SST à travers des systèmes et des programmes nationaux de SST, l'adoption d'une culture préventive de santé et de sécurité, et l'application d'une approche systémique de la gestion de la SST.

Nous savons que les employeurs, travailleurs et gouvernements de 11 pays de l'Afrique Centrale ont tous un rôle essentiel à jouer pour que la politique de Santé et Sécurité au Travail soit une réalité pour chaque pays de notre Sous-Région.

En Afrique Centrale, les structures de Santé et Sécurité sont organisées de la manière suivante :

- **Le Conseil Régional Interprofessionnelle de Santé au Travail « CRISAC »** est un organe tripartite Sous-Régionale qui regroupe les représentants des Ministères du Travail et de la Fonction Publique, la Confédération des Syndicats de l'Afrique Centrale (CSAC) assistée deux premiers syndicats majoritaires (l'un du secteur public et l'autre du secteur privé) de chaque pays de l'Afrique Centrale et les syndicats des employeurs majoritaires dans chaque pays de l'Afrique Centrale. Il se réunit une seule fois chaque deux an.

Il est Présidé par le Ministre du Travail dont le pays occupe le poste de la présidence tournante de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale. Il est chargé de la mise en œuvre de la politique de Santé et Sécurité au Travail commune dans 11 pays de l'Afrique Centrale, membre de la CEEAC ;

- Les Directions de Santé et Sécurité au Travail des Ministères du Travail et de la Fonction Publique animent les politiques nationales ;

- Le Département de Santé au Travail de l'Institut du Travail d'Afrique Centrale «ITAC/DEST» est un service prive de Santé et Sécurité au travail sous la Direction et le contrôle technique de CRISAC ;
- ITAC/DEST apporte son assistance technique aux entreprises, établissements de toute nature et secteur public de 11 pays de l'Afrique Centrale. Il est chargé des recherches, l'information et formation continue en matière de Santé et Sécurité au Travail. L'ITAC/DEST est un service externe de Santé et Sécurité au Travail au service des syndicats des travailleurs/Fonctionnaires, des Employeurs de secteur public, des Entreprises publiques et privées, mais également dans les Administrations publiques de 11 pays de l'Afrique Centrale.

En 2019, la situation générale de Santé et Sécurité au Travail dans les Entreprises, Etablissements des toutes natures et secteur public de 11 pays de l'Afrique Centrale reste inchangé comme en 2017, sauf quelques pays qui ont fournie des efforts notables. La situation se présente de la manière suivante :

- 82% des Administrations Centrales et des Entreprises de 11 pays de l'Afrique Centrale ne disposent pas des systèmes de la Sécurité et Santé au Travail tel que recommandé par les prescrits de la législation nationale et les conventions de l'OIT ;
- 79% des Entreprises et secteur public de 11 pays d'Afrique Centrale n'ont pas des Comités de l'Hygiène, Sécurité et Conditions du Travail (CHSCT) ;
- 81% des entreprises et des secteurs publics de 11 pays d'Afrique Centrale n'ont pas des Documents Uniques et ne procèdent pas aux EVrP ;
- Ils existent que 7% des cadres formés en matière de Santé et Sécurité au Travail en particulier dans 11 pays de l'Afrique Centrale ;
- 71% des entreprises et secteurs publics des pays de l'Afrique Centrale n'ont jamais établi des rapports de la SST ;
- 80% des entreprises et secteurs publics des pays de l'Afrique Centrale en particulier n'appliquent pas la loi en matière de la médecine du travail ;
- 72% des entreprises et secteurs publics des pays de l'Afrique Centrale ne pratiquent pas la politique des Matériels de la Protection Individuelle et Collective ;
- Le nombre des absences au travail à cause de la maladie est en progression continue (12% en 2017, contre 23 % en 2018) les statistique 2019 sont pas encore disponibles.
- Etc.

La cause principale de la crise sous régionale de Santé et Sécurité au Travail dans les Entreprises, établissements et secteurs publics de 11 pays de l'Afrique Centrale repose sur la faiblesse des structures étatiques chargées d'appliquer et faire appliquer la loi en matière de Santé et Sécurité au Travail. Le grand retard que connaît les pays de l'Afrique Centrale dans

l'application sans faille de la législation nationale et les normes internationales de l'OIT, la négligence coupable des Entreprises et des secteurs publics qui n'accordent aucune importance à la mise en œuvre des systèmes de Santé et Sécurité au Travail en violation de la loi qui stipule que les employeurs de toute catégorie et de tous les secteurs, sont tenus responsables sur le plan légal en matière de Santé et Sécurité au Travail de leurs employés et enfin, l'absence totale de formation de base des Agents chargés d'animer le système de la SST dans les entreprises et secteurs publics (selon les études menées par DEST, 93% des travailleurs et des fonctionnaires de 11 pays de l'Afrique Centrale ne savent même pas comment un système de Santé et Sécurité au Travail fonctionne dans une entreprise et secteurs publics).

Avec un environnement du travail dégradant plonge dans la crise de SST très grave, il est aujourd'hui très difficile de demander aux Employés de l'Afrique Centrale de produire d'avantage et de participer à la prospérité de leurs Entreprises et Secteur public pour la simple raison que la majorité de travailleurs et fonctionnaires sont des grands malades qui s'ignorent.

Voilà pourquoi, l'ITAC/DEST avait mis en place en 2015, une politique d'assistance technique aux Entreprises, Etablissements des toutes natures et Secteur public de 11 pays de l'Afrique Centrale pour leur permettre de se doter des systèmes de Santé et Sécurité au Travail adaptés et crédibles qui garantissent aux travailleurs, fonctionnaires et ouvriers agricoles, un très bon état de santé physique et mentale et un environnement du travail décent excepté des maladies et des accidents du travail.

Pour l'exercice 2019, nous avons obtenu de la fonction publique de la RDC, un accord ferme, pouvant nous permettre de mettre en place les systèmes de Santé et Sécurité au travail dans 64 Administrations Centrales, 26 Administrations Provinciales, 350 Administrations locales et tous les Etablissements publics connexes.

A cause de la crise politique grave que la RDC a connu en 2018 et l'absence du Gouvernement pendant sept mois en 2019, nous avons renvoyé toutes les activités de mise en œuvre des systèmes de SST dans l'Administration publique de la RDC en 2020.

Pour les Administrations publiques de 10 autres pays de l'Afrique Centrale, nous avons soumis des projets en 2019 et nous attendons des réponses.

Pour le secteur privé et paraétatique, nous avons terminé, la mise en œuvre des systèmes de management de Santé et Sécurité au travail au Cadastre Minier «CAMI» en sigle.

Nous avons ciblés des Etablissements de la RDC, comme la DGI, la DGDA, la DGRAD, AAC et l'IGF, qui sont des Etablissements publics qui n'ont pas de

système de management de santé et sécurité au travail , alors qu'il s'agit de la loi qui doit s'appliquer et respecter par ses Etablissements publics. Nous avons l'obligation de poursuivre la pression sur ces établissements publics.

Si en RDC, le ciel commence à s'ouvrir bien que très difficilement en matière de Santé et Sécurité au travail, il n'est pas le cas malheureusement pour les autres pays de l'Afrique Centrale, qui trouvent que la SST n'est pas une priorité pour eux.

Nous profitons de cette unique occasion pour lancer un appel pressant à l'ICHO/CIST, de nous assister dans l'organisation du Congrès de SST de l'Afrique Centrale en 2022, immédiatement après le Congrès de Melbourne, Australie au mois de mars 2021.

En 2019, nos activités étaient focalisées sur :

a. La formation des membres des comités de l'Hygiène, Sécurité et Conditions du Travail (CHSCT)

Nous n'avons pas pu réaliser nos objectifs de former 500 praticiens de Santé et Sécurité au Travail par l'an dans 11 pays de l'Afrique Centrale à cause des difficultés financières. Nous n'avons formé que **280 praticiens de SST de la RDC et en République du Congo.**

b. Assistance Technique aux Entreprises et Secteur Public

1. Les protocoles d'accord d'assistance technique que nous avons signé en 2018, avec les ports de Matadi, Kinshasa (RDC), de Brazzaville (République du Congo) et de Bujumbura (Burundi) pour les aider à appliquer les normes de SST de l'OIT, de l'OMI et de l'ITF, ne sont pas encore entré dans la phase d'exécution à cause de la lourdeur Administrative, de la bureaucratie et des tension politiques ;
2. Nous avons installé en 2019, le système de Management de Santé et Sécurité au travail à l'Etablissement public dénommé : Cadastre Minier «CAMI» ;
3. Le processus de mise en œuvre des systèmes de Santé et Sécurité au travail à la SNEL, DGI, Ministère des Finances et de la Fonction publique se poursuivra en 2020.

c. Campagne de Communication Sociale de SST

Nous avons organisé le 28 avril 2019, «**SAFETY DAY**» une grande campagne des relations publiques qui a coûté la trésorerie de l'ITAC, un budget de 4.260.Dollars Us pour faire comprendre aux travailleurs, fonctionnaires et Travailleurs ouvriers de 11 pays de l'Afrique Centrale que la responsabilité de Santé et Sécurité au Travail revient aux Employeurs et l'Etat-Employeur qui ont l'obligation légale de garantir un très bon état de santé physique et mentale aux travailleurs et fonctionnaires qui doivent exercer leurs

fonctions manuelles, ouvrières et intellectuelles dans un environnement du travail décent excepté des maladies et des accidents du travail.

Les travailleurs et les fonctionnaires ont l'obligation légale de respecter strictement les consignes de Sécurité, de l'Hygiène et de Santé au Travail, de garantir la sécurité individuelle et collective et de ne prendre aucune initiative qui peut mettre en danger la sécurité individuelle et collective mais également des installations de l'entreprise et de secteur public.

Commence en 2017, la manifestation de SAFETY DAY a connu en 2019, une réjouissance populaire des délégations syndicales, nous poursuivrons cette même campagne de mobilisation sociale au cours des dix prochaines années. (2020-2030) dans l'histoire de 11 pays de l'Afrique Centrale, la journée de **SAFETY DAY** a été fêtée avec joie par les travailleurs et les fonctionnaires des pays de l'Afrique Centrale.

Selon les rapports des syndicats affiliés dans les pays de l'Afrique Centrale, avant l'officialiser le SAFETY DAY en Afrique Centrale par le Département de Santé au travail de l'ITAC, 17% seulement des travailleurs, des fonctionnaires et des ouvriers agricoles de 11 pays de l'Afrique Centrale connaissent qu'est-ce que signifie la Santé et Sécurité au Travail contre 83% qui n'avaient aucune idée sur le système de Santé et Sécurité au Travail.

Nous nous sommes fixés comme objectif de passer le nombre de 17% à 80% d'ici l'an 2030 et la journée de SAFETY DAY le 28 avril de chaque année est une opportunité pour l'ITAC/DEST de continuer la campagne de sensibilisation des travailleurs et des employeurs sur l'urgence pour chaque Entreprise et Secteur public de notre Sous-région d'avoir un système de Santé et Sécurité au Travail qui se conforme strictement à la loi.

Pour exercice 2019-2029, l'ITAC/DEST a l'ambition légitime d'installer le système de management de santé et sécurité au travail dans 11 Administrations publiques de 11 pays de l'Afrique Centrale, de former 10.000 praticiennes et praticiens de SST et de permettre à chaque travailleur et fonctionnaire de bénéficier les avantages d'un système de santé et sécurité au travail.

Nous appliquerons le mot d'ordre de la CEEAC : «SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL POUR TOUS EN AFRIQUE CENTRALE D'ICI L'AN 2030».

8. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT RURAL DE L'ITAC EN 2017

A l'exception du Cameroun, du Rwanda et de la République du Congo, la majorité des pays de l'Afrique Centrale ne disposent pas des politiques et des stratégies de développement rural (SDR) alors que la stratégie de développement rural pouvait permettre au monde rural de sortir de sa situation actuelle ou 89% des ruraux vivent avec moins de 2 dollars

américains par jour en 2017 dont 60% vivent qu'avec des ressources de la nature qui commencent à devenir de plus en plus rares à cause des fortes pressions exercées par la population vers cette ressource non renouvelable.

Sur 200 millions d'habitants de 11 pays de l'Afrique Centrale, 85% vivent dans le milieu rural contre 15 % dans des villes mais à cause de toute sorte des difficultés dont le monde rural est confronté (absence des routes, les difficultés des ruraux de vendre leurs produits agricoles, l'absence de l'électricité, de l'eau potable, des infrastructures sociales de base, l'insécurité, absence de l'autorité de l'Etat, la faim et les maladies, etc.) et si les Gouvernements de l'Afrique Centrale continuent d'agir comme ils le font aujourd'hui, où le monde rural est abandonné à sa triste sort, d'ici l'an 2050, 73% de la population de l'Afrique Centrale habiteront en villes contre 15 % en 2019.

Voilà pourquoi, l'Institut du Travail de l'Afrique Centrale fait pression aux Gouvernements des pays de l'Afrique Centrale qui n'ont pas encore mis en place des politiques de développement rural de le faire rapidement parce que le développement de l'Afrique Centrale commencera dans les zones rurales et la mise en place des politiques et des stratégies de Développement Rural doit être une priorité des priorité pour tous les pays de l'Afrique Centrale.

Si tous les pays de l'Afrique Centrale n'arrivent pas à mettre en place ces stratégies aujourd'hui, il sera déjà trop tard car le problème de développement rural est devenu une priorité des priorités pour l'Afrique Centrale dont le développement doit venir du monde rural et non des Villes.

En 2019, nous avons engagé une Economiste, Mme Blandine BAMBANE SONANGA qui devrait aider la Direction de l'ITAC à comprendre des défis auxquels, le monde rural de l'Afrique Centrale est confronté et de proposer des solutions idoines.

Après avoir parcourue, tous les pays de l'Afrique Centrale, Mme Chef de Division de Développement rural a présenté son premier rapport au Conseil d'Administration de l'ITAC au mois de juillet 2019, lequel rapport décrit la situation de monde rural de l'Afrique Centrale de la manière suivante :

- 82% de 200 millions de la population de l'Afrique Centrale vivent dans les zones rurales dont 70% ont l'âge de moins de 35 ans et les femmes représentent 52% de la population de notre Sous-Région
- 85% des routes des zones rurales sont hors usages, contre 10% en mauvais état et seulement 5% en très bonne Etat.
- Les économies rurales des pays de l'Afrique Centrale sont en faillite ;
- Les infrastructures sociales de base inexistantes ;
- L'exode rural qui touche 12 % des jeunes de moins de 35 ans ;

- La santé rurale et l'assainissement des milieux se trouvent dans un état déplorable ;
- Le retour en force des maladies endémiques jadis éradiquées pendant l'époque coloniale;
- La disparition des filières agricole, d'élevage, de pisciculture et de la pêche ;
- L'absence des moyens de transport et des communications ;
- La déforestation massive des forêts tropicales humides et la destruction de leurs biodiversités ;
- L'absence de l'eau potable (87% de la population utilise de l'eau non potable) ;
- L'insécurité chronique des zones rurales dans plusieurs pays de l'Afrique Centrale et qui sont devenus des zones de non droit ;
- Faible scolarisation des filles (11%) contre 52% des garçons ;
- La situation désastreuse des femmes paysannes de 11 pays de l'Afrique Centrale (la qualité du travail épouvantable, la forte mortalité périnatale et postnatale, la pauvreté qui touche 90% des femmes paysannes, faible rendement agricole, toute sorte des violences dont la femme paysanne est victime, la faim et les maladies et c...). Telle est la situation de la femme paysanne de l'Afrique Centrale ;
- L'absence des libertés fondamentales ;
- L'absence des investissements publics et privés ;
- L'absence de l'autorité de l'Etat et de l'Etat de Droit

Il est absolument urgent que les pays de l'Afrique Centrale puissent adopter des stratégies de Développement Rural qui auront un impact très positif dans la politique de la Réduction de la Pauvreté (SRP). Cette stratégie doit être le fruit d'un processus participatif et interactif.

La stratégie de Développement Rural devrait permettre de développer les zones rurales d'ici l'an 2030 et parvenir à diminuer l'incidence globale de la pauvreté de la population rurale de 85% en 2010 à moins de 20 % d'ici l'an 2030. Chaque année, plusieurs centaines des milliers des femmes et des hommes qui vivent dans les zones rurales glissent dans la pauvreté dans 11 pays de l'Afrique Centrale au lieu de sortir.

Dans cette perspective, les Gouvernements des pays de l'Afrique Centrale devraient assigner au monde rural une place centrale dans l'émergence de l'Afrique Centrale en considérant qu'il peut jouer un rôle moteur dans l'amélioration des conditions de vie et du travail des populations rurales à tous les niveaux.

Cette mise à contribution du secteur rural dans la stratégie de développement national et dans la lutte contre la pauvreté doit répondre aux

besoins de développement de chaque pays de l'Afrique Centrale et sur l'impact de monde rural dans l'économie nationale.

Sur 200 millions de la population de l'Afrique Centrale, 82% sont des ruraux dont la majorité travaille dans les productions issues de l'agriculture, de l'élevage, de l'exploitation des forêts, de la faune, de la pêche, de l'artisanat, etc. qui ont représenté en 2019, 7% du PIB de l'Afrique Centrale contre 69% pendant l'époque coloniale alors que la richesse produite par le monde rural en 2019 ne devrait représenter plus de 32 % du PIB des tous les pays de l'Afrique Centrale, si tous les pays avaient adopté la stratégie de développement rural Durable au début de l'an 2000.

En 2019, le monde rural de l'Afrique Centrale n'a fourni que 3% des recettes d'exportation contre 79% pour le secteur minier alors qu'en 1955, il représentait 63% des recettes d'exportation.

Il faut noter qu'en Afrique Centrale, en dehors du secteur minier et de l'exploitation des ressources des forets (bois), les sources de croissance économique sont actuellement peu nombreuses et de faible ampleur.

Dans ce contexte, il est absolument urgent de focaliser tous les efforts dans la Stratégie de réduction de la pauvreté par des stratégies sectorielles, dont la Stratégie de Développement Rural (SDR). L'élaboration de cette stratégie est absolument importante pour tous les pays de l'Afrique Centrale parce qu'elle est le point du départ des stratégies sectorielles et sous-sectorielles que les pays de l'Afrique Centrale doivent élaborer et qui

reposent sur une large consultation de l'ensemble des acteurs concernés sur le plan national, provincial et local, à savoir : les cadres de l'administration, représentants du secteur privé, organisations de producteurs, Organisations Non Gouvernementales (ONG), des Eglises, des Syndicats, des Chefs des Groupement, les Associations des Pêcheurs et des Chasseurs, partenaires au développement etc.....

Comme nous avons souligné ci-dessus, le secteur rural des pays de l'Afrique Centrale connaît aujourd'hui une situation préoccupante ; il s'agit notamment: de la désorganisation des systèmes de production, qui reste trop faible; l'accroissement de la compétition pour l'accès aux ressources naturelles ; qui est source de conflits ; l'exploitation minière artisanale et autres ressources naturelles, qui provoquent une dégradation de l'environnement, parfois irréversible ; la difficulté pour les organisations professionnelles à jouer pleinement leurs rôles face au désengagement inquiétante de l'Etat, l'absence des cadres ruraux.

De ce fait, les revenus dont disposent actuellement les populations rurales ne leur permettent pas de sortir de la misère et de la pauvreté. Ainsi, 60 % des

pauvres des pays de l'Afrique Centrale se trouvent en zone rurale contre 40% dans les zones urbaines.

Les politiques de libéralisation, mises en œuvre à partir du milieu des années 1980, ont permis de redresser les équilibres macro-économiques, mais elles n'ont pas réussi à enrayer de manière significative la pauvreté. Force est de constater que les défaillances des marchés demeurent nombreuses (oligopoles, asymétries d'information,...) et que l'environnement économique des producteurs continue d'être caractérisé par l'instabilité et l'incertitude. Dans de nombreux cas, l'ouverture accrue aux marchés internationaux a renforcé cette instabilité sans être compensée par des opportunités d'exportation supplémentaires.

Stratégie de Développement Rural (SDR).

Compte tenu des projections démographiques, qui estiment que le nombre de population rurale de tous les pays de l'Afrique Centrale sera doublé en 2030, la poursuite des mauvaises politiques de développement rural que nous avons observée au cours de deux dernières décennies a abouti à une insécurité alimentaire qui s'aggrave chaque jour et accélère la pauvreté dans les zones rurales. Mais il faut noter que cette tendance n'est pas inéluctable.

En effet, les changements que nous avons observés dans les systèmes de production et de commercialisation des produits agricoles comme les céréales (maïs et riz), le développement de l'agriculture familiale, etc. ont montré que, lorsque les conditions sont réunies, les paysans peuvent s'engager dans un processus d'intensification de leur production tout en préservant les ressources naturelles, base productive de leurs activités.

Il est absolument urgent que la production agro-sylvo-pastorale puisse être alors davantage insérée dans les échanges commerciaux dans notre Sous-Région : en amont, vous avez l'achat d'intrants pour améliorer la production et en aval, nous avons la commercialisation des produits alimentaires demandés sur le marché national et le marché sous régional. Le marché international est encore marginal pour les débouchés des produits agro-sylvo-pastoraux de l'Afrique Centrale.

Comment faire alors pour que les dynamiques positives soit développées et élargies dans chaque pays de l'Afrique Centrale ?

Les conditions à réunir sont nombreuses et peuvent varier d'un pays à l'autre ; cependant, la SDR considère que les plus importantes sont : l'intensification de la production combinée à une gestion concertée des ressources naturelles, afin d'enrayer l'exploitation minière de ces ressources et permettre une bonne valorisation des investissements collectifs, notamment ceux centrés sur la valorisation des ressources en eau; le

maintien d'un bon niveau d'autosuffisance alimentaire de la population , qui, doit rester permanent.

La construction des routes rurales, des infrastructures sociales de base (Ecoles, Centres de Santé, centres sociaux culturels, bibliothèques ruraux, organiser l'assainissement rural, distribuer de l'eau potable à la population et de l'électricité avec les rayons solaires, rétablir l'autorité de l'Etat en appliquant la loi et faire appliquer la loi) ;

Assurer avec efficacité la politique de la protection de l'environnement et de la biodiversité dans le monde rural.

Encourager la mise en place de l'Agriculture familiale et diversifier les produits agricoles et de l'Elevage pour créer les besoins locaux et les marchés internes inter localité.

Construire les habitants ruraux modernes et améliorer la gestion des villages en les doter des organes participatifs de développement.

Eliminer la dépendance de la population avec les ressources de la nature qui était à 90% en 1970 pour tomber a moins de 10% à 2020.

La politique de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) dans les zones rurales de 11 pays de l'Afrique Centrale est devenue une priorité des priorités.

La Division de Développement Rural Durable de l'ITAC (DERU/ITAC) a installé depuis le mois de novembre 2018, un centre pilote de Développement Rural Durable «CPD» qui est chargé de la mise en œuvre des 33 Communautés Villageoises de Développement dans le territoire de Bongandanga (33.918 Kilomètres Cares) Province de la Mongala, République Démocratique du Congo et qui seront des véritables micro-pools de développement Rural intégré.

Chaque CVD regroupera 10 villages et sera chargé d'assurer la gouvernance moderne des villages sur tous les plans (Economique, environnemental, , agriculture familiale, éducation pour tous, soins de santé primaires pour tous, social, culturel, politique et moral).

Sur le plan environnemental, il est prévu :

1. Reboisement de deux millions des arbres par l'an pendant cinq ans ;
2. Organiser l'éducation à l'environnement grâce à la Radio Communautaire « la voix de l'Environnement (VENVI) » que nous devons installer à Pimu, Mongana et Busu Melo en 2020-2022, grâce au soutien de WEEC
3. Engagement des gardes forestiers pour le territoire de Bongandanga et l'ouverture d'une école technique chargé de former les gardes forestiers, les écologistes, des fermiers , des vétérinaires de niveau A2

4. Organiser le Système de l'Agriculture Familiale dans 334 villages de territoire de Bongandanga (33.912 km² et 1.114.350 Habitants)
5. Reconstruire tous les écosystèmes locaux détruits de 1975 jusqu'à ce jour ;
6. Signes des protocoles d'accord de la protection de l'Environnement avec 33 CVD qui reconnaissent l'importance de protéger tous les espèces animales et végétales en voie de disparition (grands singes, crocodiles, poissons tigres, hippopotames, arbres fruitiers et c...) ;
7. Créer la culture de l'Environnement auprès de la population rurale
8. Et c...

Nous sommes à la recherche des partenaires dans l'espace Francophone qui peuvent nous soutenir dans ce projet de la réalisation des ODD qui porte sur le reboisement communautaire et l'éducation à l'Environnement.

Pour une coopération agissante entre les acteurs étatiques et non étatiques de Développement Rural, nous avons lancé en 2019, un appel pressant aux Organisations Non Gouvernementales de Développement Rural, des Associations des producteurs, des Institutions publiques et privées qui s'occupent des questions de Développement Rural, des Centres des Recherches de Développement Rural, des Organisations Professionnelles des paysans et des producteurs de 11 pays de l'Afrique Centrale, des pays Africains, de l'Asie, de l'Amérique, de l'Europe et de l'Océanie de créer

Une Association Internationale de Développement Rural qui favorisera une coopération agissante dans le secteur de Développement Rural dans le Monde, nous pouvons être soutenu par les nation unies .

En Afrique Centrale, le projet de mise en œuvre du Conseil Régional de Développement Rural de l'Afrique Centrale « CREDRAC » en sigle tiendra sa première session en 2020.

Le CREDRA regroupe les Ministères de Développement Rural, les ONG et Associations de Développement rural, des agriculteurs, de la protection de l'Environnement et des Entreprises qui travaillent dans les zones rurales de 11 pays de l'Afrique Centrale.

La Division de Développement Rural de l'ITAC travaillera au cours des trois prochaines années pour réaliser ce projet (2020-2022).

Nous nous proposons d'organiser en 2020, les visites du travail dans les territoires français d'autres mers comme Guadeloupe et la Nouvelle Calédonie afin de palper des doigts leurs politiques en matière de développement rural.

Nous travaillerons très étroitement avec les Organisations paysannes Françaises, Belges et Canadiennes pour comprendre leurs Organisations et adopte leur manière de travailler dans 11 pays de l'Afrique Centrale.

Vous pouvez nous contacter dans notre adresse reprise ci-dessus.

9. TRAVAILLEURS MIGRES

Le Secrétariat des Travailleurs Migrés de l'ITAC (SETM) est chargé de faire appliquer la Convention 97 de l'OIT portant sur la protection des travailleurs migrés par tous les pays de l'Afrique Centrale et d'aider ceux qui n'ont pas encore ratifié cette convention de le faire rapidement. De mettre tout en œuvre pour que les intérêts des travailleurs migrés soient défendus avec acharnement dans 11 pays de l'Afrique Centrale et enfin d'assurer la formation des travailleurs migrés dans l'espace Communautaire (Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale).

En 2019, nous avons poursuivi notre campagne de mobilisation des travailleurs migrés dans 11 pays de l'Afrique par l'entremise des syndicats nationaux qui doivent fournir au Secrétariat des Travailleurs migrés, toutes les informations nécessaires (nombre des travailleurs migrés par pays, leurs conditions de vie et du travail par rapport aux travailleurs nationaux, leurs sécurité, etc.) sur les travailleurs migrés dans leurs pays respectifs. Ces efforts se poursuivront jusqu'en 2023, ce qui nous permettra de tracer une carte Sous Régionale des travailleurs migrés dans l'espace Communautaire de la CEEAC pour très bien défendre leurs intérêts devant les employeurs, les Gouvernements de 11 pays de l'Afrique Centrale et la population.

Il revient aux travailleurs migrés de 11 pays de l'Afrique Centrale, de profiter des avantages que la Convention 97 de l'OIT leur accorder pour défendre leurs intérêts et éviter le triste évènement des travailleurs migrés de la RDC au Congo/Brazzaville en 2014 où plus d'un million des Citoyens Congolais (RDC) dont 16% des travailleurs migrés ont été chassés du Congo/Brazzaville sans le respect de leurs droits et dans des conditions inhumaines.

Selon les statistiques des Gouvernements des pays de l'Afrique Centrale et de la CEEAC plus de 12 millions des ressortissants de l'Angola, de Burundi, du Cameroun, de la Guinée Equatoriale, du Gabon, de la RDC, de la République du Congo, du Rwanda, de Sao Tome et Principe et le Tchad vivent au dehors des frontières de leurs pays dont 60% se sont immigrés à l'Intérieur des frontières de l'Afrique Centrale.

De 1960 à 2016, ce sont des femmes et des hommes qui ont quitté leurs pays à cause des guerres civiles qui ont déchiré, neuf pays de la Sous-Région sur 11 mais également la mauvaise gouvernance sur tous les plans (politique, économique, sociale, culturelle et morale) des pays de l'Afrique Centrale, les crises post coloniales, etc.

Pourtant, l'Afrique Centrale est très riche en ressources du sol et de sous-sol, le dynamisme de sa population qui est composé de 70% des jeunes de moins

de 35 ans et sa richesse touristique s'elles sont très bien gérées et exploitées, peuvent faire des pays de la région, la Chine de l'Afrique. Mais hélas, nous sommes encore dans un état primitif de la gestion des pays où des filles et des fils de l'Afrique Centrale meurent encore parce qu'ils ont exprimés simplement leurs opinions sur les affaires de leurs pays et de leurs Dirigeants, parce qu'ils ont manifesté pacifiquement pour montrer leurs mécontentements, etc.

La faim, la misère, l'incertitude pour l'avenir, l'insécurité, des guerres aveugles, l'absence de la démocratie et de la liberté, le chômage chronique, les maladies etc. sont toutes les causes qui obligent les citoyennes et les citoyens de l'Afrique Centrale de quitter la terre de leurs ancêtres pour aller se réfugier ailleurs à la recherche de la paix, de la sécurité, des conditions de vie décente et un environnement qui permet le développement individuel et collectif des citoyens.

Parmi les filles et les fils de l'Afrique Centrale qui décident d'aller vivre ailleurs au dehors de leurs pays d'origine, il y a des personnes hautement qualifiées (des Ingénieurs, Médecins, Avocats, Economistes, Chercheurs, Enseignants, etc.) qui représentent 7% des réfugiés, des ouvriers qualifiés (12 %), des ouvriers semi-qualifiés (21%) et 60% des personnes qui quittent l'Afrique Centrale n'ont aucune qualification.

En 2018, 2 millions des ressortissants de 11 pays de l'Afrique Centrale avaient un projet de quitter leurs pays pour aller se réfugier ailleurs contre 375.000 personnes seulement en 1997, 200.000 en 1987, 38.000 personnes en 1977, 15.000 en 1967 et moins de 6.000 personnes en 1957.

La crise multiforme de la RDC, de la RCA, de Burundi, Rwanda la crise politique du Gabon, de Cameroun et de la Guinée Equatoriale expliquent cette ferme volonté de 2 millions des personnes de quitter leurs pays pour aller vivre ailleurs là où elles seront en sécurité mais très mal accueillies, rejetées et souvent victimes de toute sorte des discriminations et des injustices et de la xénophobie de la part de leurs pays d'accueil .

En 2019, ceux qui ont reçu de partir, parmi les 2 millions des candidats l'immigration par des voies légales (visas de courte durée, regroupement familial, maladies ou études) ne représentaient que 0, 2 % des personnes contre 4% des personnes qui ont quitté leurs pays par des voies illégales dont 65% de 18.000 personnes (4,2%) sont restées dans les pays de l'Afrique Centrale en changeant seulement des pays et 95,8% de 2 millions des candidats à l'immigration de l'Afrique Centrale ne savent pas comment quitter l'Afrique Centrale. Le slogan des candidats à l'immigration «**Départ ou la Mort**» est le seul fil conducteur qui les encourage de partir quels que soient les dangers.

Ceux qui obtiennent des visas et qui ne regagnent pas leurs pays ne représentaient en 2018 que 4% de tous les visas accordés aux ressortissants de l'Afrique Centrale.

Ce qui n'est pas acceptable, ce sont des agissements des populations locales des pays d'accueil en Afrique Centrale qui se comportent devant leurs sœurs et frères en provenance d'autres pays de la Sous-Région comme des étrangers qui viennent des autres pays de l'Afrique Centrale, comme des ressortissants des pays Européens et de l'Afrique Australe qui rejettent d'office tous les migrants et qu'ils déclarent souvent qu'ils ne doivent pas recevoir tous les misères du monde.

Il est vrai que les femmes et les hommes ont toujours eu besoins de quitter leurs pays dans tous les pays du monde et dans tous les continents. Nous osons croire que le problème de 2 millions des ressortissants de 11 pays de l'Afrique Centrale qui veulent à tout prix quitter l'Afrique Centrale en 2018 est motivé par :

- La mauvaise gouvernance politique, économique, morale, sociale et culturelle de $\frac{3}{4}$ des pays de l'Afrique Centrale ;
- Le pillage des ressources du sol et de sous-sol de l'Afrique Centrale par des étrangers avec la complicité de l'élite locale corrompue ;
- Le service des dettes extérieures qui condamnent les pays de l'Afrique Centrale dans la misère et la pauvreté ;
- Les guerres et l'oppression politique ;
- Le chômage, la faim, la misère et la pauvreté ;
- L'absence de la démocratie, de la liberté et de la solidarité nationale ;
- La corruption, le tribalisme et népotisme ;
- L'absence de la justice distributive ;
- L'absence de l'autorité de l'Etat, et de l'Etat de droit ...
- Le néocolonialisme et l'impérialisme qui ne veulent pas laisser des Africains prendre en charge leurs destins.

Nous pouvons réduire à 80 % la migration inter Afrique Centrale et Extra Afrique Centrale d'ici l'an 2030 si les $\frac{3}{4}$ des pays de l'Afrique Centrale devenaient des Etats de droit avec des pratiques et directions démocratiques. Si la corruption, l'injustice, l'oppression et la mauvaise gouvernance des affaires publiques étaient éliminés dans l'espace public des pays de notre Sous-Région.

Les peuples de l'Afrique Centrale veulent des nations qui jouent leurs rôles et travaillent pour l'égalité, la justice, le développement et la prospérité pour tous.

Il revient aux décideurs politiques, leaders dans leurs pays d'assumer pleinement leurs rôles et à la société civile de jouer son rôle de contre-pouvoir partiel.

Bref, l'Afrique Centrale a besoin de ses filles et fils qui doivent rester sur place pour la reconstruction de leurs pays et de notre Sous-Région, mais tant que la dictature, le pillage, des assassinats politiques et des disparitions forcées des citoyens, l'absence de l'Etat de droit, l'absence des opportunités pour les jeunes et c... persistera, quel que soit le danger, les peuples de l'Afrique Centrale quitteront toujours leurs pays pour trouver la paix et la prospérité ailleurs.

09. DEPARTEMENT DES ETUDES SOCIALES.

Le Département des Etudes Sociales de l'ITAC est un Département opérationnel, il est chargé :

- D'organiser des Etudes sociales sur toutes les questions qui touchent la population des 11 pays de l'Afrique Centrale et de proposer des solutions durables aux mieux des intérêts de notre peuple ;
- De veiller à l'application sans faille par les pays de l'Afrique Centrale les 17 objectifs de développement durable «ODD» en sigle ;
- De travailler activement pour promouvoir le développement rural durable en faveur de 11 pays de l'Afrique Centrale ;
- De participer et de promouvoir, en Afrique Centrale, la doctrine des villes propres au service des citoyens et de développement ;
- De lutter contre la corruption, le népotisme et le tribalisme dans la gestion des affaires de l'Etat en Afrique Centrale.
- Des travailler activement pour l'Afrique Centrale de développement au service de citoyennes.

Il faut noter que, c'est le Département des Etudes Sociales qui est l'initiateur des projets ci-dessous :

- Projet de la lutte contre la pauvreté dans le territoire de Bongandanga et qui porte sur la création des Communautés villageoise Rurales de Développement ;
- Projet de reconstruction des écosystèmes locaux des forêts, des eaux douces et des terres marécageuses de Bongandanga ;
- Projet de mise en œuvre de l'éducation à l'environnement dans les écoles de territoire de Bongandanga ;
- Le projet d'identification et de formation des artisans pêcheurs et des chasseurs professionnels.

Le Département des Etudes sociales est dirigé par le Prof. Jean Jacques BERIMBE BERINDANA, de Nationalité Rwandaise dont les parents ont immigrés en République du Congo pendant des événements tragiques de 24 avril 1994.

10. FORMATION, RECHERCHES ET PUBLICATIONS

A. FORMATION CONTINUE

Pour l'exercice 2019, la Division de la formation continue a formé, du 01 janvier au 31 décembre 2019, les leaders et militants syndicaux de la RDC, Congo/Brazzaville, Angola, Cameroun, Sao Tomé et Principe, Burundi, Gabon et le Tchad.

- 121 leaders des Organisations Syndicales des Travailleurs et des Fonctionnaires (Présidents, Vice-Présidents, Secrétaires Généraux, Secrétaires Généraux Adjoints, Secrétaires Nationaux et Secrétaires Nationaux Adjoints) ;
- 82 Défenseurs des droits syndicaux et de la liberté syndicale (Délégués Syndicaux);
- 94 praticiens de Santé et Sécurité au Travail (membres des CHSCT);
- 51 Communicateurs Syndicaux (Secrétaires Nationaux).

Nous avons formé en 2019, **348 Dirigeants Syndicaux**.

En 2018, grâce à la résolution N° 031/ITAC/CA-2017 du 14 juin 2017 du Conseil d'Administration, nous avons signé le protocole d'accord avec CODEV International, qui nous permet aujourd'hui d'élargir nos champs d'action en matière de la formation continue dans tous les secteurs industriels et dans tous les domaines.

Notre adhésion à l'Association Internationale des formations Continues «AIFC», l'Association Internationale des Auditeurs Internes «IIA» et à l'Association Internationale Francophone des Ressources Humaines «AIFRH» est une gage de sécurité en matière de la formation continue.

En 2019, nous avons formé :

- 57 Directeurs des Ressources Humaines et Responsables du personnel ;
- 95 Techniciens de maintenance du Réseau de l'Electricité ;
- 200 Contrôleurs et inspecteurs des impôts ;
- 51 Techniciens d'exploitation portuaire ;
- 17 Techniciens de l'environnement miniers

B. RECHERCHE

Nous organisons des recherches dans les secteurs ci-dessous :

- Dialogue social ;
- Egalité du Genre et des sexes ;
- Sécurité et Santé au Travail ;
- Ressources Humaines ;
- Droit du travail ;
- Travailleurs migrants ;
- Développement rural ;
- Organisations professionnelles ;
- Sécurité sociale ;
- Marché du travail.

Il n'y a pas un seul secteur des Relations Professionnelles et du Travail qui n'entre pas dans la gestion quotidienne de l'ITAC, même s'il n'est pas repris formellement dans nos statuts.

En 2019, nous avons concentré nos efforts dans des recherches sur le droit du travail en Afrique Centrale, les emplois verts dans les pays du bassin du Congo, la lutte contre la pauvreté dans le milieu du travail dans 11 pays de l'Afrique Centrale et les emplois des jeunes dont les conclusions seront adressées aux Gouvernements de l'Afrique Centrale, aux entreprises et aux syndicats en 2020.

Il ne faut pas oublier le grand problème du déficit des recherches en Afrique Centrale est le manque des moyens financiers et matériels.

Malgré toutes sortes des difficultés auxquelles, nous devons faire face, nous devons toujours aller en avant.

C. PUBLICATION

Nous avons produit en 2019, 5 manuels sur l'éducation syndicale :

1. Comment lutter contre toute forme de violence faite à la femme dans 11 pays de l'Afrique Centrale
2. Le précis des Relations Professionnelles ;
3. La politique de Santé et Sécurité au Travail ;
4. La lutte contre la pauvreté au travail ;
5. L'Autonomisation de la femme en Afrique Centrale

DES GRANDES QUESTIONS SOCIALES DE 11 PAYS DE L'AFRIQUE CENTRALE.

L'Afrique Centrale est malade de ses politiciens (Dirigeants) dont $\frac{3}{4}$ sont des dictateurs corrompus, qui tuent et participent à la disparition des innocents, ils violent chaque jour les droits fondamentaux de leur peuple, trichent des élections, pillent leurs propres pays avec la complicité des Etrangers et sont incapables de conduire les pays de l'Afrique Centrale vers l'Emergence en 2030.

Les 17 fléaux qui empêchent l'Afrique Centrale d'aller en avant à savoir :

- La corruption généralisée et à tous les niveaux ;
- L'absence de la Démocratie et l'Etat de droit ;
- Le tribalisme, le népotisme et le clientélisme ;
- Les violations constantes et permanentes des droits humains, sociaux fondamentaux au travail et économiques ;
- Le chômage qui touche 70% de la population active ;
- La violence et la discrimination fondée sur le Genre ;
- L'exode des cerveaux vers les pays nantis ;
- L'abandon de monde rural ;
- La destruction des forêts et de la biodiversité ;
- Des routes en très mauvais états dont 68% sont impraticables ;
- La faible scolarisation des filles et le niveau de l'éducation reste à désirer ;
- L'absence de transport moderne, rapide, sécurisé et respectueux de l'environnement ;
- La réapparition des maladies, jadis éliminées pendant l'époque coloniale ;
- L'absence des politiques d'habitants décentes pour tous ;
- Le pillage des ressources naturelles de l'Afrique Centrale ;
- La criminalité grandissante, les guerres impérialistes, les injustices et désespoir de la population ;
- L'impérialiste et le néocolonialiste.

Pour développer les pays de l'Afrique Centrale, il faut éliminer les 17 fléaux qui empêchent notre sous-région d'aller en avant, pourtant, l'Afrique Centrale est très riche en sol et sous-sol avec une population qui est composée de 70 % de jeunes de moins de 35 ans.

Il est temps pour nous, les Organisations Internationales Non Gouvernementales à vocation sous régionale qui constituent la société civile Sous Régionale de l'Afrique Centrale de se réveiller pour combattre, ce que nous connaissons tous mais nous ne voulons pas agir.

L'arrivée de la Société Civile «**Afrique Centrale des Peuples**» en 2018, et qui regroupe les syndicats, les Associations et les Organisation Non Gouvernementale à caractère sous régionale est une très bonne chose, parce qu'elle nous permettra de parler très haut, ce que nous parlons très bas, ce qui permettra à notre peuple qui veut de la Démocratie et l'Etat de droit, le progrès, la prospérité et le développement d'aller toujours en avant et en défendant avec acharnement ses intérêts.

11. ADMINISTRATION DE L'ITAC

L'Administration de l'ITAC est celle de toute Organisation Internationale. Notre travail sur le terrain repose sur le respect strict de nos statuts et des valeurs fondatrices de notre Organisation. Nous nous accrochons sur notre

doctrine démocratique à savoir : ***l'ITAC doit avoir une Direction Démocratique avec des pratiques Démocratiques, entièrement contrôlé par ses membres.***

11.1 Les Organes

a. L'Assemblée Générale de l'ITAC

Nous avons organisé l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 au 16 décembre 2017 pour remplacer les membres des Organes Dirigeants décédés ou malades.

La 4^{ème} Assemblée Générale Ordinaire sera organisée à KRIBI, Cameroun, au mois de décembre 2020 (après Kinshasa, la ville de KRIBI est devenue le centre névralgique de l'ITAC).

b. Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de l'ITAC s'est réuni en 2019 pour le premier semestre 2019 dans la ville de Lubumbashi, Province du Katanga, RDC, Hôtel MAKUBA House du 22 au 23 juin 2019, la réunion de deuxième semestre 2019 était organisée dans ville de Lobito, Angola, Hôtel Tropicana, du 14 au 15 décembre 2018.

Pendant cet exercice, le Conseil d'Administration a pris 13 résolutions ci-dessous :

- Département de Santé au travail doit assister les entreprises et secteur public des pays de l'Afrique dans la mise en place de Système de Santé et Sécurité au travail ;
- Elargir les rayons d'activité de l'ITAC en matière de la formation continue en s'intéressant des tous les secteurs industriels et dans les domaines ;
- Adoption du projet de l'ODD, Territoire de Bongandanga, Province de la Mongala, RDC et la création de centre pilote de l'ODD à MONDZOLONGO sur la rivière de Lopori à 1.215 Kilomètres de Kinshasa.(Nord ou Est)
- adoption du projet d'organisation la réunion du Conseil Régional des Femmes de l'Afrique Centrale « CREFAC » à Kigali RWANDA (aout 2020),
- Adoption du projet d'organisation de la Réunion du Conseil Régional Interprofessionnelle de Santé et Sécurité au travail « CRISAC » à Douala, Cameroun au mois d'avril 2020 ;
- Adoption du projet d'organisation de la Réunion du Conseil Régional de Développement Rural de l'Afrique Centrale « CREDRAC », sera organisé à KRIBI, Cameroun au mois de novembre 2020.
- Adoption du projet de bourse d'études de Mr. Aron KABEYA MENGEL et de Mlle Nathalie MOTYNGEA MONGWAKIBATO pour technicien de Santé et Sécurité au Travail et formation des Ressources Humaines (la demande sera soumis à l'ICHO et à l'ILERA) pour exercice 2020-2023.

- Soutien financier de 10.000 USD aux Organisations paysannes de la province de la Mongala, RDC pour exercice 2019 ;
- Suivi des dossiers des statuts consultatifs {l'OIT, l'UNESCO et l'ECOSSOC ;
- Adoption du projet d'admission au statut consultatif Général à l'U.A.
- L'autorisation de donner des primes d'encouragement de 10% aux Agents et Cadres de l'ITAC qui coordonnent des projets de l'Education et de formation continue qui réussissent ;
- L'adoption du Changement de nom du Département de Dialogue Social au Département de Gouvernance afin d'élargir son rayon d'action ;
- L'octroi des statuts spéciaux, à CODEV International, partenaire privilège de l'ITAC avec statut «Partenaire Spécial» et les secteurs publics comme la DGI, le CAMI, SNEL, AAC, DGDA, Fonction Public, DAC et Ministère des Finances avec statut de «Partenaire Spécial».

c. Le Secrétariat Exécutif de l'ITAC

Le Secrétariat Exécutif est l'organe chargé de la gestion quotidienne des affaires de l'ITAC. Il exerce tous les pouvoirs dans la réalisation des objectifs de l'ITAC.

La tradition des réunions du Secrétariat Exécutif a été respectée, 4 Réunion par l'an pour l'exercice 2019 (Mars, Juin, Septembre et Novembre) au siège de l'ITAC à Kinshasa, son siège social, et a pris 18 décisions de gestion. (Voir liste des décisions dans le cahier de Notaire)

d. Les 11 Coordinations Nationales

Les Coordinations Nationales de l'Angola, de Burundi, du Cameroun, du Gabon, de la Guinée Equatoriale, de la RDC, de la RCA, de la République du Congo, du Rwanda, du Sao Tomé et Principe ont organisé leurs Assemblées Générales annuelles sous la direction des Coordinateurs Nationaux et qui ont connu un grand succès.

e. Les membres du Secrétariat Exécutif au 1^{er} décembre 2017

- Professeur ROSA Maria RODRIGUEZ NETO (Angola) ;
- Mr. Jean Pascal MOTYNGEA BOTHOLA (RDC) ;
- Prof. Samuel MALUMBA MPAKA, Chef du Département de Gouvernance (Congo. Brazzaville) ;
- Mme Docteur Annamita BOUKRI KONI, Chef du Département de l'Egalité du Genre au Travail, ITAC/Gender (TCHAD)
- Docteur Junior MAMBELE, Médecin du Travail et Chef du Département de Santé au travail (Congo-Brazzaville)
- Professeur SANVU NZITA MANGOVO, Chef du Département des Relations Professionnelles et du Travail (RDC) ;

- Prof. Jean Jacques BERIMBE BERINDANA, Chef du Département des Etudes Sociales (RWANDA) ;
- Mme Beatrice KALUME, Coordinateur Sous Réginald ORFT

❖ **Les travailleurs avec le contrat du travail**

Nous employons trois Agents avec contrat du travail et 5 syndicalistes volontaires au siège de l'ITAC à Kinshasa, il s'agit :

➤ **Travailleurs avec un contrat du travail**

- Maître **Grace LIONGI BANGA** (Juriste) **Chef de service Administratif ;**
- Ingénieur **Jean-René TUNGI** (Ingénieur Technicien) **Chef de Bureau chargé de SST et des Activités Opérationnelles**
- Mme **Blandine BAMBENA SONGANA** (Economiste) Chef de Bureau Développement Rural ;
- **Aron KABEYA MENGEL**, Trésorier Général et Assistant Administratif ;
- Mr. **DIDO MASHITA**, Chauffeur.

➤ **Syndicalistes volontaires**

- Madame Salima TANGATCHA
- José MONDANGALE MONZANGA
- Mamie DIATEZUA LUKOMBO
- Nathalie M. MUNGWAKI BATO
- Jonathan MOTYNGEA ALULA

12. LES FINANCES DE L'ITAC EN 2019

12.1 Introduction

En 2019, les ressources de l'ITAC provenaient des cotisations de ses membres, des activités éducatives et pédagogiques, des recherches et de l'assistance technique dans la gestion des relations professionnelles et du travail.

Depuis sa création en 2005, l'ITAC n'a jamais obtenu des dons, subventions et legs de qui que ce soit, nous fonctionnons avec des fonds propres, fruits des efforts de nos membres.

L'ITAC est considéré par les Gouvernements de 11 pays de l'Afrique Centrale comme une Organisation non étatique avec statut de «Organisation à l'utilité publique Régionale». Mais hélas, aucun Gouvernement ne nous a apporté une assistance financière. Il arrive souvent que des Autorités, nous demandent de financer leurs activités des Relations professionnelles et de développement rural mais alors qu'ils ne contribuent pas au financement des activités de l'ITAC et surtout, il ne s'agit pas de notre mission.

Conformément aux dispositions de l'article 11 alinéa D, du règlement financier de l'ITAC, l'exercice budgétaire de l'ITAC commence le 01 février de chaque année et se clôture le 31 janvier de l'année suivante. Le rapport financier de fin d'exercice est transmis aux organes dirigeants au plus tard le 02 avril de chaque année. Le Conseil d'Administration de l'ITAC adopte le rapport d'exercice lors de sa session ordinaire de mois de juin de l'année suivante et le rapport est publié 72h00 après son adoption par le Conseil D'Administration pour 2019 le rapport a été adopté au mois de Décembre 2019 par le Conseil d'Administration en fin de répondre aux critiques des partenaires.

12.2 Les Actifs de l'ITAC

➤ 2017

- Une parcelle non battue au nom de l'ITAC de 120 m² dans le quartier Makanza, dans la Commune de la N'sele, Ville-Province de Kinshasa pour une valeur de 120.000 USD ;
- Une parcelle non battue de 80 m² à Kasangulu, dans la province du Kongo Central pour une valeur de 60.000 USD.

Total des actifs : 180.000 USD

➤ 2018

- Une parcelle non battue au nom de l'ITAC de 120 m² dans le quartier Makanza, dans la Commune de la N'sele, Ville-Province de Kinshasa pour une valeur de 120.000 USD;
- Une parcelle non battue de 80 m² à Kasangulu, dans la province du Kongo Central pour une valeur de 60.000 USD.

Total des actifs : 180.000 USD

➤ 2019

- Une parcelle non battue au nom de l'ITAC de 120 m² dans le quartier Makanza, dans la Commune de la N'sele, Ville-Province de Kinshasa pour une valeur de 120.000 USD ;
- Une parcelle non battue de 80 m² à Kasangulu, dans la province du Kongo Central pour une valeur de 60.000 USD. ;
- L'achat d'une concession forestière de 1.500 hectares dans la localité de MONDJOLONGO, Territoire de Bongandanga, Province de la Mongala, RDC, avec objectif d'assurer la conservation de la faune et de la flore pour une valeur chiffrée de 750.000 Dollars Us.

Total : 930.000 Dollars Us

12.3 Budget des recettes 2017 -2018 – 2019

Ledit rapport se fixe sur les points suivant :

Recettes : 2017/2018/2019

Dépenses : 2017/2018/2019

1. BUDGET DES RECETTES ET DES DEPENSES 2017

Charges Montant en USD Produits Montant USD

Compte de Résultat 2017

Produits (Recettes)	Montant USD	Charges (Dépense)	Montant USD
Report à nouveau	4772	Fonctionnement	25 154,25
Cotisations	88 029,72	Charge personnel	29 092,55
Activités Educatif	29 343,24	Investissements	40 154,25
Ventre des livres	19 562,80	Achat et	8 030,85
Assistance Tech.	16 301,80	Fourniture	4 818,51
CANTINE SST	9.781,00	Communication	3 212,34
Subvention		Cotisation	6 061,70
Œuvre Sociale		Recherches	28 030,85
TOTAL	167 790,56	TOTAL	144 555,30

Bilan 2017

BILAN 2017					
ACTIF			PASSIF		
Réf	Intitulée	Montant	Réf	Intitulée	Montant
20	Charge immobilisée	85 127,01	101	Capital social	257.394,36
22	Terrains	180 000,00	12	Report à nouveaux	4 772,00
24	Matériels	16 061,70		Résultat	23 234,70
43	Organisme sociaux	8 030,85	13	Subvention	40.154,25
55	Autres Charge	8 030,58	14	d'investissement	
66	Charge personnel (Cotisation Sociales) Disponibilité	3 212,34	15	Provision règlement et fond assimilée	
TOTAL		324 555 ,33	TOTAL		324 555 ,33

Ce qu'il faut retenir en 2017 :

- ✓ En 2017, les charges d'exploitation ont connu une augmentation de 144.555,30 Dollars Us, par rapport à 2016, avec les résultats positifs de 23 235,26 Dollars Us ;
- ✓ L'ITAC n'a pas recouru aux endettements et cette situation permet de présenter un autofinancement excellent.

1. Compte de résultat 2018

Produits (Recettes)	Montant en USD	Charges (Dépense)	Montant en USD
Report à nouveau	23 235,26	Fonctionnement	37 780,75
Cotisations	70 777,60	Charge personnel	22 668,45
Education	25 920	Investissements	39. 780,75
Ventre des livres	17 280	Achat et Fourniture	5.556,15
Honoraires/A.T	14 400	Communication	4 553,69
CANTINE SST	8. 640	Cotisation diverses	3 022,46
		Recherches	21. 112,3
		Disponibilités	1. 556,15
TOTAL	160 252,3	TOTAL	167 234,70

BILAN 2018					
ACTIF			PASSIF		
Réf	Intitulée	Montant	Réf	Intitulée	Montant
20	Charge immobilisée	80 115 ,19	101	Capital social	217 592,00
22	Terrains	180 000,00	12	Report à nouveaux	23 234,70
24	Matériels	15 112,30	13	Résultat	31 204,00
43	Organisme sociaux		14	Subvention	39.780,75
65	Autres charge	30 224,60	15	d'investissement	
66	Charge personnel (cotisation sociales) Disponibilité	3 022,46		Provision règlement et fond assimilée	5.220,75
	TOTAL	316 030,70		TOTAL	316 030,70

Ce qu'il faut retenir en 2018 :

- ✓ En 2018, les charges d'exploitation ont connu une diminution de 167 234,70 Dollars Us, par rapport à 2017, avec les résultats négatif de 6 982,4 Dollars Us.
- ✓ Cette situation est la conséquence logique des tensions politiques majeures et de l'instabilité de la République Démocratique du Congo qui a rendu les activités opérationnelles à point mort.
- ✓ L'ITAC n'a pas recouru aux endettements et cette situation permet de présenter un autofinancement excellent

1. Compte de résultat 2019

Produits (Recettes)	Montant en USD	Charges (Dépense)	Montant en USD
Report à nouveau	0,00	Fonctionnement	31 204,00
Cotisations	71.825	Charge personnel	25. 670,45
Activités Educ	67.364	Investissements	43. 202,15
Ventre des livres	7.275	Achat et Fourniture	5.000,00
Assistance Tech.	4.365	Communication	2.956,30
Œuvre Social 2019	2.310	Cotisation diverses	4 822,44
Cantine SST	18.345	ODD	16 780,38
Subvention		Recherches	9 303,74
		Disponibilités	
TOTAL	171 484,00	TOTAL	138 939,46

BILAN 2019					
ACTIF			PASSIF		
Réf	Intitulée	Montant	Réf	Intitulée	Montant
20	Charge immobilisée	99 093,00	101	Capital social	635 207,40
22	Terrains	930 000,00	12	Report à nouveaux	32.544,54
24	Matériels	36 690,00	13	Résultat	97 396,30
43	Organisme sociaux		14	Subvention	243.458,20
65	Autres charge	29 000,00	15	d'investissement	
66	Charge personnel (cotisation sociales)	2 910,00		Provision règlement et fond assimilée	59 662,00
	Disponibilité			ODD/BGDG	38 999,46
	TOTAUX	1 107 267 ,90		TOTAUX	1 107 267 ,90

Le budget 2019 avait un solde positif de 32 544, 54 Dollars

Devant les incertitudes dans la majorité de pays partenaires comme la RDC et le Cameroun, les piliers de nos activités opérationnelles , nous avons été obligé de réduire nos dépenses non obligatoires pour le bon fonctionnement de l'ITAC Pendant l'exercice 2019, nous avons investie pendant l'exercices 2017,2018 et 2019 dans l'immobilier pour garder la stabilité financière de l'ITAC afin de prévenir des moments difficile

COMMENTAIRE BUDGETAIRE 2017, 2018 et 2019.

- Le budget 2017 présentait des recettes d'ordre de 167.790,56 USD contre les dépenses de 144.555,30 USD, soit un solde positif de 23 235,26 USD ;
- Le budget 2018 a connu une baisse des recettes de rapport à 2017 à la situation politique tendue et instable de la République Démocratique du Congo ce qui explique cette diminution soit un solde négatif de 6 982,4 USD par rapport au budget 2017 ;
- Le Budget 2019 a commencé le 02 février 2018 représente les recettes de 171.484,00 USD contre les dépenses de 138.939,46 USD, soit un solde positif de 32.544,54 USD par rapport au budget 2017.

- DES RECETTES 2017 à 2019

Les recettes d'exploitation enregistrées au cours de l'exercice 2016-2017 étaient de **167 790,56** Dollars Us, légèrement supérieure aux recettes de 2017-2018 qui s'élevaient à **160 252,3** Dollars Us.

L'Augmentation des recettes pour l'exercice 2017-2018 s'explique notamment par les activités de mise en œuvre des Systèmes de Santé et Sécurité au travail dans les Entreprises, Etablissements des toutes natures et de secteur public de la RDC et la formation des membres des Comités d'Hygiène, Sécurité et Conditions du travail (CHSCT).

Pour exercice 2018-2019, nous avons connu une augmentation des recettes de 171.484,00 USD contre les dépenses de 138.939,46 USD, soit un solde positif de 32.544,54 USD par rapport au budget 2017. Cette situation est la conséquence logique de l'orthodoxie financière édictée par le Conseil d'Administration de l'ITAC où toutes les dépenses non obligatoires étaient supprimées pour exercice 2019-2022.

Pour l'exercice 2017-2018 et 2019, nos sources des recettes n'ont pas connu changements notables à savoir :

12.5 Cotisations des membres

Sur 162 syndicats membres, 59 Organisations de défense des droits des femmes et 41 Organisations de développement rural, il n'y a que 262 Organisations qui ont payé leurs cotisations, sans oublier 69 membres du réseau des Relations professionnelles et du travail, soit 88.029,72 USD pour exercice 2017, contre 70.777,60 USD des cotisations pour 2018 et 71.825 Dollars Us en 2019.

Vous constaterez avec nous que la tendance à la baisse se situe entre la perte de 18.000 Dollars Us à 17.000 Dollars Us par l'an des cotisations.

La réponse est claire, plus neuf organisations n'ont pas payé leurs cotisation en 2018 et 2019.

12.7 Activités Educatives

Il faut retenir que les besoins de formation en Relations Professionnelles et du travail (Education syndicale, Education Genre, Sécurité et Santé au Travail, Développement Rural, Droits du travail et les droits syndicaux, etc.) sont énormes dans 11 pays de l'Afrique Centrale, nous cherchons comment résorber ces besoins énormes de formation.

Selon le bureau de la Formation continue de l'ITAC, ces besoins présentent des recettes de plus de 100.000 USD par an et par pays de l'Afrique Centrale, mais qui vont les financer, pas des Organisations syndicales, de Défense des droits des femmes, de Développement rural, etc. qui n'ont pas des ressources, seuls les Gouvernements des pays de l'Afrique Centrale peuvent le faire par l'entremise des Ministères du Travail, de l'Egalité du Genre et de Développement rural et les Organisations Internationales peuvent financer le budget de formation des syndicats, des ONG de défense des droits des femmes et des Organisations de Développement rural de 11 pays de l'Afrique Centrale.

Nous nous efforçons chaque jour de présenter des projets sous régionaux dans le cadre de renforcement des capacités de ces Organisations syndicales, des ONG de défense des droits des femmes et des Organisations du développement rural par la formation continue de leurs Dirigeants qui auront la mission de former leurs membres sur le plan local, mais comme d'habitude, nous n'avons jamais obtenu des réponses favorables. Nous devons d'abord compter sur nos propres efforts.

En 2017, les sessions de formation de haut niveau que nous avons organisées en 2017, nous a apporté des recettes de 29.343,24 Dollars Us contre 25.920,00 Dollars Us en 2018 et 67.364,00 Dollars Us en 2019.

Pour 2019, c'est le contrat d'assistance technique aux Relations Professionnelles et du travail avec CAMI (Cadastre Minier) qui nous a permis de doubler nos recettes de la formation de haut niveau.

Le Contrat avec le CAMI se poursuivra en 2020 et la probabilité de signer le même contrat avec le Ministère de la fonction publique et avec la SNEL, nous permettra de quadrupler nos recettes de l'éducation en 2020.

.8. VENTE DES LIVRES

- Pour exercice 2017, les livres nous ont apporté des recettes de 19.562,80 Dollars Us contre 17.280 Dollars Us et 7.275 Dollars Us en 2019.
- Les résultats de 2019 est très médiocre à cause de la mauvaise politique de marketing de livre «COMMENT LUTTER CONTRE LA VIOLENCE FAITE A LA FEMME DANS 11 PAYS DE L'AFRIQUE

CENTRALE». pourtant ce livre peut nous apporter plus d'un million de Dollars Us, si nous organisons très bien sa vente dans neuf pays de l'Afrique Centrale Francophone.

.9. ASSISTANCE TECHNIQUE AUX SECTEURS PUBLICS ET PRIVES

L'assistance technique que nous avons apportée aux Entreprises et Secteur public en matière de mise en œuvre des Systèmes de Santé et Sécurité au travail, de la Gestion des Ressources Humaines et de droit du travail, nous ont apporté des recettes de 16.301,80 Dollars Us en 2017, 14.400 Dollars Us en 2018 et 4.365 Dollars Us en 2019.

Les résultats 2019, sont médiocres avec 4.365 Dollars Us à cause de la restructuration du Département des Relations professionnelles et du travail avec objectif de lui donner des ressources nécessaires pour faire son travail.

.10. CANTINE DE SST

Notre Cantine de vente des Matériels de la Protection Individuelle et Collective à Kinshasa a réalisé en 2017, des bénéfices de 9.781,00, contre 8.640 Dollars Us en 2018 et 18.345 Dollars Us en 2019.

En 2019, nous avons connu des bénéfices de 18.345 Dollars Us à cause de l'approvisionnement que nous avons fait avec des matériels que nous avons acheté en Chine et qui a achalandé notre Cantine de Santé et Sécurité au travail en 2019.

.11. Œuvres Sociales (TOMBOLA)

Nous avons organisé le Tombola lors de l'entrée scolaire 2019 qui nous apporté une somme de 2.310 Dollars Us.

12.10 SUBVENTIONS

L'ITAC n'a jamais été subventionné par les 11 pays de l'Afrique Centrale, membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), depuis sa création le 28 avril 2005, jusqu'à ce jour.

Les pays de l'Afrique Centrale avaient pris des engagements fermes de subventionner l'ITAC en raison de 50.000 USD par an et par pays. Mais hélas, nous n'avons jamais vu un seul Dollars Us dans nos caisses.

En 2020, nous aurons grandement besoin des fonds pour financer notre projet de la lutte contre la pauvreté dans le territoire de Bongandanga dans le cadre de la réalisation des ODD qui porte sur des micro-projets ci-dessous :

1. La création de 33 Communauté Villageoise de Développement «CVD» en sigle. Chaque CVD regroupera 10 villages de 500 à 5.000 habitants et sera

chargé de gérer toutes les questions liées au développement communautaire. (gestion de la population, éducation, santé et assainissement, agriculture familiale, protection de l'environnement, droits humains, l'habitat rural, culture, énergie et eau potable ...) ;

2. La reconstruction des écosystèmes locaux de la forêt, des eaux douces et des terres humides de territoire de Bongandanga ;
3. La restauration de l'éducation à l'environnement pour les cycles primaires et secondaires.

Ce sont ces projets phares que l'ITAC a grandement besoin de financement pour ses trois projets phares pour les trois prochaines années (2020-2021-2022).

13. OBSERVATIONS BUDGETAIRES

Pour le Budget 2017, nous avons réalisé des résultats positifs 23.235,26 par contre le budget 2018 a connu des résultats négatifs de 6.982,4 Dollars Us et enfin, nous avons noué avec des résultats positifs de 32.544,54 Dollars Us en 2019.

Pour les trois années successives, nous avons réalisé des recettes de 499.526,86 Dollars Us contre les dépenses de 450.729,46 Dollars Us, soit les résultats positifs de 48.797,4 Dollars Us

13.1 Organisations Internationales Partenaires

Nous travaillons très étroitement avec des Organisations dont nous sommes membres, il s'agit :

a. ILERA (Association Internationale des Relations Professionnelles et du Travail)

ILERA nous apporte une assistance technique dans la réalisation de nos objectifs dans le secteur des Relations Professionnelles et du Travail.

L'ILERA est très important pour nous pour cinq raisons, à savoir :

- Nous aider à obtenir des bourses d'études pour les jeunes de l'Afrique Centrale qui ont l'ambition de devenir des spécialistes des Relations Professionnelles et des futurs enseignants dans ce domaine ;
- Assurer la formation et le recyclage des chercheurs des Relations Professionnelles ;
- Organiser des missions d'études et de formation des chercheurs des pays de l'Afrique Centrale auprès des Départements des Relations Professionnelles des grandes universités de par le monde ;
- Soutenir nos efforts visa à encourager la création des Associations des Relations Professionnelles dans 11 pays de l'Afrique Centrale ;
- Faire participer ITAC aux activités de l'OIT.

Nous avons participé au mois de septembre 2018 au 19^{ème} Congrès de l'ILERA à Séoul, Corée du Sud, avec une forte délégation de 14 praticiennes et praticiens des Relations Professionnelles et du travail, mais tous nos membres sont rentrés déçus parce que tout le congrès était en Anglais. Pendant cinq jours, nos membres qui sont des francophones n'ont rien compris.

Nous notons aussi que depuis le départ de Mme Juliana de la Direction de l'ILERA, les choses ne semblent pas tourner comme d'habitude, il faut reformer la Direction de l'ILERA.

b. FSM (Fédération Syndicale Mondiale)

La FSM nous apporte son assistance technique dans la gestion quotidienne des grandes questions syndicales.

Nous travaillons avec la Fédération Syndicale Mondiale dans les secteurs ci-dessous :

1. L'éducation syndicale, la promotion de dialogue social, la lutte contre la pauvreté au travail, le chômage et la protection des travailleurs migrants ; .
2. Renforcement des capacités des luttes des organisations syndicales des pays de l'Afrique Centrale;
3. Etablir des relations de solidarité avec des Instituts de formation syndicale et du travail, partenaire de la FSM ;
4. Participer dans toutes les activités de la FSM en Afrique et dans le monde.

Nous regrettons profondément que les cotisations 2017, 2018 et de 2019 de 500 Dollars Us l'an, son pas été payées et la Trésorerie de l'ITAC a été chargé de payer 1500 Dollars US en 2020 (cotisations 2017,2018 et 2019), pendant le premier semestre 2020.

Nous avons constaté que la coordination FSM/RDC, utilise le nom de la FSM pour faire des activités commerciales qui n'entrent pas dans les attributions de la FSM, mettant cette prestigieuse Organisation Syndicale Internationale dans une mauvaise position vis-à-vis des autres Organisations syndicales internationales comme la CSI, ITF et c... qui ont des coordinations nationales en RDC. Nous osons croire que le rôle de la Coordination Nationale de la FSM est strictement limité dans l'encadrement des membres de la FSM/RDC.

Ecrivez des lettres dans les Entreprises, Etablissements et secteur public pour solliciter auprès des employeurs les travailleuses et travailleurs qui ne sont pas membres de la FSM pour participer aux activités éducatives de la FSM en exigeant les frais pédagogiques est une très mauvaise chose que la coordination FSM/RDC a fait.

Pourtant, avec plus de 30 syndicats membres, la coordination nationale de la FSM/DRC pouvait organiser des activités qu'avec ses membres et non avec des membres des syndicats qui sont membres des autres internationales.

Ce que les Coordinations Nationales de la CSI et les autres Centrales Professionnelles Internationales ne font pas.

c. ICOH (Commission Internationale de Santé au Travail)

ICOH est très importante pour l'ITAC, parce qu'elle peut nous apporter son encadrement technique et scientifique en matière de la gestion des grandes questions de Santé et Sécurité au Travail. Afrique Centrale a grandement besoin de l'ICOH/CIST pour relever le niveau de Santé et Sécurité au travail dans 11 pays de l'Afrique Centrale.

Nous travaillerons très étroitement au cours des dix prochaines années (2020-2030) avec l'ICHO dans le secteur de Santé et Sécurité au travail qui est dans sa compétence.

Le Département de Santé au Travail (ITAC/DEST) doit exercer toutes ses activités au cours de dix prochaines années, sous l'autorité directe de l'ICOH en appliquant sa politique en matière de Santé et Sécurité au Travail.

Nous bénéficions l'assistance de l'ICOH dans les secteurs ci-dessous :

- Appliquer et faire appliquer les normes de l'OIT en matière de Santé et Sécurité au Travail ;
- Formation des praticiennes et praticiens de Santé et Sécurité au Travail mais également des techniciens de haut niveau de Santé et Sécurité au Travail ;
- Assister les entreprises, établissements de toute nature et secteurs publics dans la mise en œuvre des systèmes de Santé et Sécurité au Travail ;
- Mettre en place dans les entreprises et secteurs publics des Système de Management de Santé au Travail (SMS) ;
- Organiser la Médecine du travail dans 11 pays de l'Afrique Centrale ;
- Assurer la prévention en matière de Santé et Sécurité au Travail ;
- Organiser des recherches en matière de Santé et Sécurité au Travail ;
- Organiser les congrès et Conférences sous régionales de SST en Afrique Centrale.

d. CEEAC (Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale).

La CEEAC est une Organisation politico-économique qui regroupe 11 pays de l'Afrique Centrale, mais par rapport à la CEDEAO, la CEEAC est encore au stade embryonnaire et n'arrive pas à jouer son rôle.

Nous osons croire que la CEEAC est confrontée par la multiplication des Organisations Sous Régionales en Afrique Centrale (CEMAC et CEPGL) qui prennent de plus en plus ses activités.

La population de l'Afrique Centrale attend de la CEEAC, les résultats ci-dessous :

- La suppression des visas pour l'espace Communautaire ;
- La mise en place rapide de la politique de l'intégration régionale dans tous les secteurs en commençant par le transport ;
- La création des Organisations qui favorise l'intégration ;
- La mise en place des normes sous régionales dans tous les secteurs ;
- La CEEAC doit travailler de concert avec la société civile.

L'ITAC continuera à exercer ses pressions contre la CEEAC pour lui permettre de répondre aux aspirations profondes de la population de l'Afrique Centrale.

Une délégation de l'ITAC se rendra au mois de juillet 2020 pour rencontre les dirigeants de la CEEAC.

e. SADC (Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe)

Deux pays de l'Afrique Centrale sont membres de la SADC, il s'agit de l'Angola et de la RDC. L'ITAC travaille de concert avec la Société Civile agréé par la SADC afin de mettre en place, une plante forme de la Société Civile très dynamique qui obligera la SADC de répondre aux aspirations profondes de la population.

Au mois de novembre 2020, il est prévu une mission de l'ITAC auprès des Autorités de la SADC, Gaberone, Botswana.

Par rapport à la CEEAC, nous pouvons affirmer sa se tromper que la SADC fonctionne très bien à la plus grande satisfaction des citoyens.

f. CEPGL (Communauté Economique des Pays des Grands Lacs)

La CEPGL qui regroupe la RDC, le Rwanda et le Burundi. la CEPGL souffre des crises graves qui ont émaillé cette Sous-Région et qui reste graver dans la mémoire des citoyens pendant encore très longtemps. Nous sommes encore dans les stratégies d'armer des opposants pour déstabiliser les autres pays et surtout la RDC a payé une très lourde tribu avec plus de 25 millions des morts, depuis 1996.

Il est de la responsabilité des Dirigeants de trois pays de se mettre d'accord et d'arrêter de déstabiliser les autres pays afin de mettre en place des stratégies pouvant permettre le retour de la paix dans les trois pays, avant de voir la CEPGL jouer un quelconque rôle.

Les peuples Congolais, Rwandais et Burundais ont besoin de la coopération entre les trois pays, pas de la guerre, ils veulent des infrastructures, des centres de santé moderne, des Universités, des domaines agricoles.

En bref, les peuples veulent la paix et le développement pour les trois pays. Et non des guerres inutiles.

g. ECOSSOC

L'ITAC et son Conseil d'Administration sont déterminés de participer activement dans toutes les activités des Nations Unies par son agrément au rang de l'ONG avec Statut Consultatif Général.

Il est évident que notre dossier auprès de l'ECOSSOC évolue à pas de tortue, nous devons travailler activement pour que ce dossier puisse connaître un aboutissement heureux en 2018.

Avec l'OIT, l'UNESCO et l'UA, nous travaillerons très activement pour que nous puissions obtenir le statut de l'OING avec statut de l'observateur à l'OIT, l'UNESCO et l'Union Africaine en 2019).

L'ITAC n'a pas encore obtenu formellement son statut consultatif général à la CEEAC (Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale), CEPGL (Communauté Economique des Etats des Grands Lacs) et SADC (Communauté Economique des Pays de l'Afrique Australe).

Malgré cette difficulté, nous avons poursuivi nos efforts en 2019 pour consolider la position de notre Organisation auprès des Organisations Régionales et Internationales mais, notre contribution sur les trois Organisations Régionales reste très limitée.

L'ITAC, comme Organisation Internationale Non Gouvernementale à vocation Sous Régionale, est aujourd'hui, un acteur majeur de la Société Civile de l'Afrique Centrale, de l'Afrique et du Monde à cause de sérieux de notre travail sur le terrain, nous osons croire que notre participation aux activités de la CEEAC, CEPGL et SADC, comme Société Civile.

h. STATUT CONSULTATIF OIF

L'obtention de statut consultatif général à l'Organisation Internationale de la Francophonie est un événement majeur pour l'ITAC et ses membres affiliés qui ont désormais la possibilité de participer activement dans toutes les activités de l'OIF qui touchent et concerne, la Société Civile.

Nous avons pris l'engagement de travailler activement pour occuper la place qui nous revient dans la Société Civile de l'OIF.

En notre qualité de l'Organisation avec statut consultatif à l'OIF, nous devons avoir des ONG partenaire dans cinq continents et le Conseil d'Administration a choisi les pays ci-dessous : Nouvelle Calédonie (Océanie), Viet Nam (l'Asie), France et Roumanie (Europe), Canada (Amérique du Nord), Guadeloupe (les Antilles) et Brésil (Amérique du Sud), Colombie (Amérique Centrale), Côté d'Ivoire et Sénégal (Afrique Occidentale), Tunisie et Maroc (Afrique du Nord), Djibouti et Seychelles (pour l'Afrique Orientale) , Madagascar et Ile Maurice (pour l'Océan Indien).

Le bureau des projets a été chargé de réaliser cet objectif en 2020.

13.2 Projets

L'ITAC, comme Organisation Internationale, dispose des projets dont les plus importants sont :

- Construction à Kinshasa, RDC, d'une Ecole Supérieure des Sciences du Travail d'Afrique Centrale (ESTAC) qui sera chargée de former des cadres syndicaux supérieurs de 11 pays de l'Afrique Centrale (Nous lançons un appel aux dons pour nous aider à construire cette Ecole Supérieure des sciences du travail) ;
- La mise en œuvre des projets ODD dans le territoire de Bongandanga, Province de la Mongala (lutte contre la pauvreté, rétablissement des Ecosystème locaux, Education à l'Environnement, l'Agriculture familiale et c...) ;
- Rétablissement des Ecosystèmes locaux du fleuve Congo au niveau de Stanley Pool et des rivières de Kinshasa et Brazzaville ;
- Organiser au mois d'Aout 2020, la Réunion du Conseil Régional interprofessionnelle des Femmes de l'Afrique Centrale à Kigali, Rwanda;
- Organisation à KRIBI, Cameroun la 1^{ère} Conférence du Conseil Régional de Développement Rural de l'Afrique Centrale au mois de novembre 2020
- Organiser Boundji Loukoléla, Congo Brazzaville la Conférence Sous Régionale du Conseil Régional des Syndicats d'Afrique Centrale «CSAC» qui regroupera à Brazzaville, République du Congo au mois de mai 2020, tous les syndicats de 11 pays de l'Afrique Central ;
- Redynamiser des recherches en relations professionnelles et du travail en faveur de 11 pays de l'Afrique Centrale ;
- Travailler pour réaliser tous les objectifs de l'ODD par 11 pays de l'Afrique Centrale ;
- Réaliser les objectifs de l'Egalité des sexes et du Genre au travail dans 11 pays de l'Afrique Centrale d'ici l'an 2030.

13.3 Les difficultés rencontrées

Nos activités sont influencées d'une manière négative au climat politique des pays de l'Afrique qui sont dans leur majorité instable sur le plan politique, ce qui empêche l'ITAC de jouer son rôle traditionnel.

La lourdeur Administratif des Administrations publiques et de secteur public handicape sérieusement notre travail sur le terrain qui devient de plus en plus difficile à cause de la corruption endémique et à tous les niveaux

L'ITAC conseiller aux relations professionnelles et du travail des Gouvernements des pays de l'Afrique Centrale mais également comme une organisation Régionale à l'utilité publique régionale, mais nous n'avons jamais été subventionné par les Gouvernements des pays de l'Afrique Centrale, pourtant le travail que nous faisons sur le terrain bénéficie à la population de l'Afrique Centrale.

Les besoins immenses en matière de la formation et des recherches que nous n'avons pas des moyens pour financer malgré les demandes toujours pressantes des syndicats, des ONG de défense des droits des femmes et des Organisations paysannes. Notre grande difficulté est l'insuffisance de nos ressources.

Le coût très élevé du transport aérien en Afrique Centrale et les problèmes requérants des visas, il faut un visa pour aller d'un pays à un autre alors que nous sommes dans le même espace Communautaire et le coût des visas sont souvent exorbitants.

L'insécurité dans certains pays de l'Afrique Centrale comme Burundi et la RCA, ne nous permet pas de travailler normalement dans les deux pays.

Enfin, les besoins sont énormes mais les moyens sont maigres et très limités.

14. CONCLUSIONS GENERALES

Nous avons réalisé en 2019, 74 % de notre plan d'action/2019, adopté par le Conseil d'Administration au mois de décembre 2018, nous avons élargie nos activités avec beaucoup de prudence à cause de manque des ressources, mais nous sommes quand même très heureux pour avoir mis tout en œuvre pour que l'ITAC puisse continuer à jouer son rôle.

Il l'aura sans doute d'autres initiatives citoyennes en 2020 qui nous permettra d'aller toujours en avant, en comptant sur nos partenaires : CODEV International, ILERA, ICHO, FSM et OIF.

Ainsi adopte à L'Hôtel TROPICAL de LOBITO, ANGOLA le 15 Décembre 2019



Le Directeur Exécutif de l'ITAC

Jean Pascal MOTYNGEA BOTHOLA

A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the printed name of the director.